

LE TAS

DOSSIER

EHPAD **LE DOS AU MUR**

■ **TÉLÉTRAVAIL**
La fin du lien social ?

■ **INVITÉ DU MOIS**
Pierre Méhaignerie

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Uniopss, Reness, ADMR

RÉSIDENCES SERVICES : LA SOLUTION D'AVENIR POUR LES SENIORS ET LEUR ENTOURAGE

LES GIRANDIÈRES : UNE NOUVELLE SOLUTION TEMPORAIRE OU DURABLE À PROPOSER À VOS SENIORS

En tant que professionnel, votre rôle de prescripteur a une grande valeur pour les personnes âgées que vous accompagnez. Leur recommander Les Girandières, c'est leur proposer une solution alternative au maintien à domicile, aux EHPAD et aux maisons de retraite. Les Girandières savent répondre avec pertinence aux problématiques que rencontrent les seniors au quotidien.



« Quitter son logement est souvent une épreuve pour les seniors. Mais lorsqu'on prend le temps de présenter la solution des résidences seniors, ils comprennent vite l'intérêt de vivre « comme avant », de façon indépendante et en toute sécurité, tout en bénéficiant de services et d'une équipe sur place de jour comme de nuit. »

Dr Frédéric S.
Médecin généraliste
à Nantes (44)

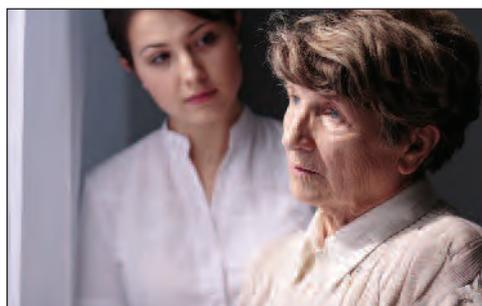


LES GIRANDIÈRES : VIVRE MIEUX DÈS AUJOURD'HUI, TOUT EN PRÉPARANT DEMAIN

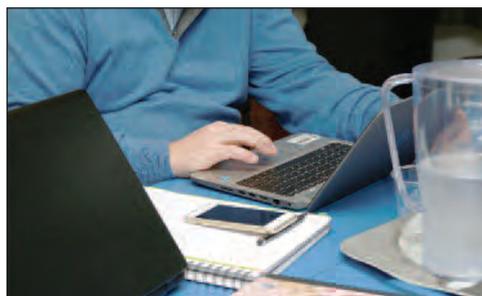
- Des résidences pleines de vie !
- Des auxiliaires de vie sur place, à toute heure du jour et de la nuit
- Des appartements tout confort et des espaces communs bien pensés
- Des services à la carte
- Un restaurant sur place ouvert 7j/7
- Un espace privé pour recevoir sa famille



INVITÉ DU MOIS - Pierre Méhaignerie
p.16



DOSSIER - Ehpad : le dos au mur p.19



DÉCRYPTAGE - Télétravail : la fin du lien social ? p.29

ACTUALITÉS

- 5 - **Édito**
- 6 - **Actualité Juridique et institutionnelle**
- 10 - **Actualité Société**
- 14 - **Social sans frontières**

INVITÉ DU MOIS

- 16 - **Pierre Méhaignerie, "Ce que l'on fait est plus important que ce que l'on dit"**

DOSSIER

- 19 - **Ehpad : le dos au mur**

MÉTIERS

- 26 - **CNAV - Plus jamais seuls !**
- 29 - **DÉCRYPTAGE - Télétravail : la fin du lien social ?**
- 33 - **DÉCRYPTAGE - "Un toit dans la rue", le centre d'accueil Georgette Agutte**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 38 - **UNIOPSS - Colocation et maladie d'Alzheimer**
- 40 - **RENESS - L'ESS s'ouvre à l'international**
- 42 - **ADMR - Pour une pérennisation du relayage**

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

www.lejas.com



CHAQUE MOIS, LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- **promouvoir** une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- **diffuser** des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- **valoriser** tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- **proposer** une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux au tarif de 75 euros TTC

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro :
José-Marie Latour, Héléne Padieu, Olivier Van
Caemerbèke, Kevin Nectoux

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

Le JAS - Tél. : 01 53 10 24 10

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : octobre 2021 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

La dictature de l'émotion

Longtemps, notre pays a considéré avec mépris le fonctionnement de la démocratie dans d'autres pays, comme les États-Unis, caractérisés par une polarisation extrême alimentée du côté trumpiste par de fausses représentations de la société y compris sur le plan électoral.

En France, on n'observe pas encore de dérives aussi spectaculaires dans les débats qui s'ouvrent pour l'élection présidentielle. Mais une évolution s'en approche : celle du poids de l'émotion dans l'approche des situations tout particulièrement en ce qui concerne l'identité de la France. C'est le cas du contrôle de l'immigration considéré par plusieurs formations politiques comme particulièrement négligé. La France serait un pays ouvert aux quatre vents avec une immigration incontrôlée.

Or, contrairement à cette vision résultant d'éléments fortement médiatisés, comme le développement du communautarisme dans certains territoires, la France est loin d'être submergée. On compte aujourd'hui 6,8 millions d'immigrés pour 67,3 millions d'habitants, soit 10,2 % de la population (10,5 à 12 % en intégrant les 300 000 à 600 000 illégaux), contre 7,4 en 1975. La France est ainsi l'un des pays les plus malthusiens sur le plan de l'immigration si on le compare au Royaume-Uni (13,1 %), à l'Allemagne (16,2 %), à la Belgique (17,3 %), au Canada (20,3 %).

Cette dérive vers l'émotionnel se vérifie aussi en ce qui concerne l'analyse du fonctionnement de la justice, prétendument laxiste, alors qu'on n'a jamais eu autant de condamnations en France qu'aujourd'hui (voir page 7). C'est pourquoi il serait temps que le débat sur l'établissement d'un nouveau projet de société cesse de porter sur de fausses certitudes pour s'engager plus résolument sur les vraies questions d'avenir qui portent sur l'éducation et la valorisation des valeurs issues de notre ancrage républicain.

Et pour y parvenir, que les médias cessent de mépriser les démarches de résilience collectives engagées par les acteurs de terrain, comme la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité qui s'est déroulée dans plus de 3 000 communes en France sans susciter le moindre écho sur le plan national.

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

MaPrimeRénov'... toujours en chantier



Démarré au printemps 2020, le dispositif MaPrimeRénov', sous l'égide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) aide financiè-

rement les ménages français dans la rénovation énergétique de leurs logements. À ce jour, 300 000 demandes sur les 574 000 dossiers déposés ont été acceptées, pour une dépense globale de 862 millions d'euros. Si la Cour des Comptes félicite l'Anah des efforts engagés pour populariser le dispositif, elle préconise quelques améliorations. En effet, l'efficacité de cette rénovation de masse ne peut être jugée sur la seule dépense d'argent public, mais nécessite une réelle évaluation de son efficacité énergétique. En novembre 2020, le Haut Conseil pour le climat avait d'ailleurs préconisé de n'offrir d'aides que "conditionnées à l'atteinte d'un niveau de performance et au recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage". Car, en l'état actuel, MaPrimeRénov' est trop souvent attribuée à des maîtres d'ouvrage inexpérimentés, conseillés uniquement par les entreprises intéressées par les travaux.

SÉNAT

Mission sénatoriale contre le harcèlement en milieu scolaire



Une mission sénatoriale, composée de vingt-trois sénateurs d'obédiences diverses, appelle à faire de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une grande cause nationale pour 2022. En effet, cette mission a rendu le 23 septembre un rapport sur ce sujet,

après avoir auditionné représentants des réseaux sociaux, associations, familles, enseignants, le ministre de l'Éducation nationale lui-même. Si ces phénomènes ne sont pas nouveaux, ils sont malheureusement en hausse constante en raison des faiblesses du système de prévention. "Les outils de lutte existent, ils sont même nombreux, mais ils sont insuffisamment connus", précise Colette Mélot, rapporteure de la mission. Les différents acteurs, en particulier les enseignants, se sentent souvent impuissants et mal préparés. Mieux sensibiliser les professionnels et les élèves, déployer des circuits simples de signalements, sanctionner effectivement les harceleurs par des actions éducatives, voire des travaux d'intérêt général, soumettre les réseaux sociaux à des obligations de veille (avec des "stress tests" à l'instar des sites bancaires)... Les pistes sont nombreuses et la mission appelle de ses vœux une mobilisation générale de tous les acteurs sociaux contre ce fléau qui touche près d'un élève sur dix.

SÉCURITÉ SOCIALE

Lutte contre le non-recours

La complémentaire santé solidaire (CSS), créée en 2019 par la fusion de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS), est octroyée aux ménages les plus modestes pour leur permettre d'accéder à plus de soins. Or, l'État constate aujourd'hui que, sur les 10 millions de personnes concernées, seules 7 millions ont effectivement fait la demande de cette aide. L'Observatoire des non-recours aux aides publiques estime à 20 % les personnes qui ne font pas valoir des droits existants. Pour pallier cette difficulté, qui handicape plus encore les ménages très précarisés, le gouvernement a décidé d'en automatiser l'accès aux bénéficiaires du RSA, leur laissant la possibilité de la refuser. Une simplification administrative qui concernera également l'attribution de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, mais aussi le versement des pensions alimentaires, qui transiteront désormais systématiquement par l'Agence de recouvrement des pensions alimentaires (Arep).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Un budget inopportun



Alors que les perspectives économiques de notre pays sont fragiles, l'Assemblée nationale s'est octroyée une augmentation de budget plus que confortable : + 6,7 %, soit plus de trois fois l'indice d'inflation. Et les motifs d'une telle augmentation ne sont pas explicités, car l'Assemblée nationale, au même titre que le Sénat, détermine elle-même les crédits nécessaires à son fonctionnement, sans avoir à les justifier. Ce principe a été réaffirmé par le Conseil constitutionnel le 27 décembre 2001, qui appuie cette position sur le principe de la séparation des pouvoirs. Sans remettre en cause cette importante garantie d'autonomie, on pourrait toutefois invoquer tout simplement le sens de l'opportunité.

RETRAITES**Qu'en pensent les Français ?**

Selon une enquête d'Odoxa portant sur l'opportunité de la relance de la réforme des retraites, 40 % des Français souhaitent revenir à un départ à la retraite à 60 ans. Une tendance qui conforte les positions de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon, candidats déclarés à l'élection présidentielle. Par ailleurs, 40 % des sondés se contentent de l'âge légal de départ actuel établi à 62 ans, ce qui fait l'affaire des candidats du PS et d'EELV, Anne Hidalgo et Yannick Jadot, qui ne souhaitent pas toucher à cette mesure. En revanche, autant Xavier Bertrand et Éric Zemmour, qui préconisent un départ à 64 ans, que Valérie Pécresse et Michel Barnier, qui planchent plutôt sur un départ à 65 ans, frisent l'impopularité avec respectivement 14 % et 6 % de français favorables.

PRISONS**Des peines de plus en plus nombreuses**

Malgré les accusations de laxisme portées contre la justice, la tendance serait plutôt inverse. Depuis 40 ans, le nombre de personnes sous écrou a doublé, passant de 57 personnes pour 100 000 habitants en 1982 à 124 au 1^{er} janvier 2020. De plus, la durée moyenne de détention effectuée a augmenté, passant de 8,6 mois en 2006 à 10,7 mois en 2019. Toutefois, il faut relever que, depuis plusieurs années, la majeure partie des personnes écrouées ne sont pas incarcérées, faute de moyens, mais placée sous surveillance de la justice grâce à la diffusion rapide du bracelet électronique depuis les années 2000. Enfin, il faut noter que la France est le seul pays de l'Union européenne qui voit sa population carcérale augmenter.

NIVEAU DE VIE**Un indicateur favorable**

Établi à 0,298 en 2018, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités de niveau de vie et varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité absolue), atteint 0,289 en 2019. Une évolution positive qui s'inscrit dans le temps : cet indice s'élevait à 0,337 en 1970. Au sein de l'Union européenne, la France se situe à mi-chemin entre la Slovaquie, pays le plus égalitaire avec un indice de 0,228, et la Bulgarie, le ratio le plus inégalitaire avec 0,408.

DÉMOCRATIE**Un cercle de réflexion sur les valeurs de la République**

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation a annoncé le lancement du "Laboratoire de la République", un cercle de réflexion, indépendant de son ministère, destiné à nourrir la campagne présidentielle. Le "Laboratoire" souhaite revaloriser l'idée républicaine auprès

de la jeunesse de notre pays qu'il estime perméable à la culture "woke". Feront partie de ce cercle une centaine de parlementaires, de nombreux experts et des intellectuels comme Elisabeth Badinter ou Rachel Khan.

COMMUNES**Cap sur un "revenu minimum étudiant"**

L'idée d'un revenu minimum étudiant (RME) est née en 2011, dans une commune de 13 000 habitants du Finistère, Plougastel-Daoulas. Le maire, ayant constaté que les critères trop rigides d'attribution des bourses du Crous privaient de nombreux jeunes de la capacité de poursuivre des études, a mis en place un revenu complémentaire local, attribué par la commune. C'est ainsi que depuis dix ans cette commune a pu aider 325 jeunes étudiants. Cette idée a séduit, depuis, une cinquantaine d'autres communes qui l'ont également mise en place. Si cette allocation (d'un montant variable pouvant aller d'une centaine d'euros à plus de 1 000 €) ne suffit pas toujours, à elle seule, à faire vivre les étudiants, elle constitue un plus dans une situation où, souvent, chaque euro compte. Aux yeux de ces maires, l'investissement est indéniablement utile, en particulier dans des territoires où, sans la possibilité de partir étudier, les jeunes seraient "assignés à résidence ou condamnés à la reproduction sociale", selon Thierry Falconnet, maire de Chenôve (Côte-d'Or).

CNSA

Revalorisation importante de l'Apa



© Pixabay

Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes fait partie depuis plusieurs années des priorités affichées par le gouvernement. Cette aspiration a pris un relief particulier avec la crise du Covid-19 et l'apparition de défaillances dans le système des

Ehpad. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé le 24 septembre, dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale, son intention de revaloriser fortement l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). En effet, cette allocation a pour le moment un tarif horaire disparate selon les départements. L'État propose de la fixer à 22 euros minimum par heure sur tout le territoire, afin de l'aligner sur les départements actuellement les plus généreux. Ainsi, 94 départements sur 101 verraient ce tarif augmenter. Pour aider les départements à faire face au surplus de dépenses (260 millions d'euros), il est proposé de le faire financer par la toute nouvelle 5^e branche de la sécurité sociale. Un petit geste qui permettra de ne pas trop indisposer les départements, qui doivent par ailleurs financer l'augmentation des salaires des emplois médico-sociaux.

UNIVERSITÉS

"1 000 doctorants pour les territoires"

Lancé en 2017, le programme "1 000 doctorants pour les territoires" va prendre une nouvelle dimension. Créé par HeSam Université, une communauté d'établissements académiques, ce dispositif est soutenu par les conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) et a pour but de mettre en relation de jeunes chercheurs de tous bords (environnement, rénovation énergétique, urbanisme...) et des collectivités soucieuses de développer des initiatives, principalement axées sur l'aménagement et la transition écologique ou numérique. Si quelques grandes villes et agglomérations, comme Paris ou Clermont Auvergne, font déjà appel à cette ressource, la responsable du programme Jordana Harriss mise sur un développement à partir de 2022 dans les communes rurales, l'objectif étant d'atteindre très rapidement plusieurs centaines d'entre elles.

CARTON VERT



© DR

À **Philippe Demeestere**, aumônier du Secours catholique, qui a entamé une grève de la faim pour dénoncer les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les migrants de Calais ainsi que l'action des autorités qui démantèlent les campements sans offrir de solution alternative.



© DR

À **Carole Delga**, présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui a décidé de recruter 200 médecins et infirmiers pour lutter contre les déserts médicaux. "Chaque habitant doit avoir accès aux soins à moins d'un quart d'heure de chez lui", estime-t-elle.



© DR

À **Benoît Payan**, maire de Marseille, qui vient de s'engager à rénover 174 écoles d'ici 2030. Un chantier estimé à 1,2 milliard d'euros pour mettre fin aux lieux scolaires indignes.

CARTON ROUGE



© DR

À **Dominique Strauss-Kahn**, mis en cause dans l'affaire des "Pandora Papers". En faisant transiter plusieurs millions de dollars d'honoraires de conseil à des entreprises de conseil à des entreprises marocaines défiscalisées, il aurait gagné plus de 20 millions d'euros en 5 ans.



© DR

À **Alexandre Avril**, maire de Salbris dans le Loir-et-Cher, pris la main dans le sac en ayant volontairement présenté à l'occasion d'une réunion le pass sanitaire de quelqu'un d'autre.



© DR

À **Yves Le Masne**, directeur général du groupe Orpéa, géant des maisons de retraite. Avec plusieurs de ses collaborateurs, il a été entendu dans le cadre d'une enquête pour fraude fiscale, complicité et blanchiment aggravé.



**Bouygues Telecom
s'engage avec
tous ceux
qui s'engagent.**



Parce qu'elles tissent les liens dont nous avons tous besoin, chez Bouygues Telecom nous avons décidé de nous engager avec les associations en créant une offre internet dédiée et une plateforme de bénévolat accessible à tous.

Découvrez l'ensemble de nos engagements sur bouyguetelecom.fr/associations

**on est fait pour
être ensemble**



RELIGIONS

De moins en moins de croyants



© iStock

À la demande de l'Association des journalistes d'information sur les religions, l'Ifop a procédé récemment à une enquête sur les Français et la religion. Le premier enseignement est la poursuite d'une baisse des croyances, dans la continuité de

tous les constats de ces dernières années. Cette fois-ci, la barre symbolique de la moitié de nos concitoyens a été dépassée, avec 51 % des personnes interrogées qui disent ne pas croire en Dieu, contre 44 % en 2011 et 34 % en 1947. Cette situation a plus progressé dans les campagnes que dans les grandes agglomérations. En région parisienne, par exemple, les croyants représentent 60 % des habitants. À noter que le catholicisme est plus pratiqué dans les catégories sociales aisées et dans les centres-villes. Enfin, les auteurs de l'étude s'interrogent sur un paradoxe : la baisse objective des croyances dans un contexte où la place prise par le fait religieux dans les discours politiques est croissante, en raison - probablement - des actes extrémistes perpétrés ces dernières années.

ÉCONOMIE

L'incertitude de plus en plus visible



© Pixabay

Alors que les médias, tout comme la bourse, semblent particulièrement optimistes sur la reprise économique, de précieux indicateurs entrent, progressivement, dans le rouge. En ce qui concerne le secteur automobile, l'Europe enregistre un recul brutal de 23 % des

nouvelles immatriculations en 2021 par rapport à 2020, qui était déjà une année basse. Le transport aérien observe de son côté avec inquiétude la fin des vacances qui avaient permis un bref retour de la demande de transport. Or, les compagnies aériennes qui ont bénéficié d'importantes aides des États en Europe (283 milliards de dollars) devront rembourser prochainement 110 milliards. Une inquiétude partagée par l'ensemble des entreprises qui vont devoir affronter, fin 2021, une épreuve de vérité douloureuse, avec le remboursement des prêts et la fin des aides du gouvernement. Ainsi l'assureur-crédit Euler Hermès vient de publier une étude qui prévoit un fort rebond des faillites d'entreprise (de l'ordre de +40 %) pour 2022. Des signes qui indiquent que le plus dangereux est bien devant nous...

ÉDUCATION

Plus d'inégalités avec le Covid-19



© Pixabay

Les élèves français, de la maternelle au lycée ont, en moyenne, perdu entre 39 et 44 jours de classe, de janvier 2020 à mai 2021, selon l'OCDE. Or,

durant cette période, un certain nombre de jeunes n'ont pas pu disposer d'un encadrement adéquat ni du matériel nécessaire. C'est pourquoi de nombreux professeurs constatent un creusement des inégalités scolaires entre les élèves les plus favorisés et les plus défavorisés. D'ailleurs, les évaluations nationales de la rentrée nous donnent une photographie inquiétante des écarts de réussite entre groupes sociaux. Un défi supplémentaire pour le système éducatif français déjà critiqué pour son incapacité à réduire les inégalités.

MIXITÉ SOCIALE

Une expérimentation particulièrement réussie



© iStock

Depuis 2017, le collège Michelet, situé au centre de la ville de Toulouse, accueille des élèves issus des quartiers populaires. Cette expérimentation de "mixité sociale", qui a été instaurée dans 11 autres établissements, est complétée par l'instauration d'une limitation des effectifs à 25 élèves par classe ainsi que l'accompagnement des enseignants par des personnes ressources familiarisées avec les problématiques des quartiers difficiles. Une évaluation menée récemment montre des résultats tout à fait satisfaisants : 63 % des élèves concernés ont obtenu le brevet (contre 50 % auparavant) et 94 % des élèves entrent au lycée, dont 52 % d'entre eux en Seconde générale.



Bouygues Telecom lance Bbox Asso, la première offre internet dédiée aux associations.



Pour faciliter la vie de votre association et vous aider à vous consacrer à votre projet, voici Bbox Asso, une offre internet sans engagement et un accès au logiciel OHME à prix préférentiel.

Découvrez Bbox Asso sur bouyguetelecom.fr/associations et en boutique.

on est fait pour être ensemble



CINÉMA

Un avenir à défendre



La réouverture réussie en fanfare des salles de cinéma le 19 mai, avec une forte fréquentation, semble n'avoir été qu'un éphémère mouvement de spectateurs frustrés après des mois de fermeture des lieux culturels. En effet, les chiffres de fréquentation ne cessent de baisser laissant les professionnels interrogatifs et

inquiets. Interrogatifs, car les scores d'entrées sont extrêmement inégaux par région. Inquiets, car ils comptaient sur une année exceptionnelle pour compenser les pertes dramatiques enregistrées pendant le confinement. Certes, l'instauration du pass sanitaire en juillet a certainement joué sur la désaffection des salles, mais les distributeurs craignent que l'effet ne soit plus durable. Au-delà de l'obtention d'un nécessaire soutien financier, le plus important pour l'avenir du cinéma semble donc de rassurer et de séduire à nouveau le public avec des films attractifs.

DÉMOGRAPHIE

Baisse conjoncturelle de l'espérance de vie

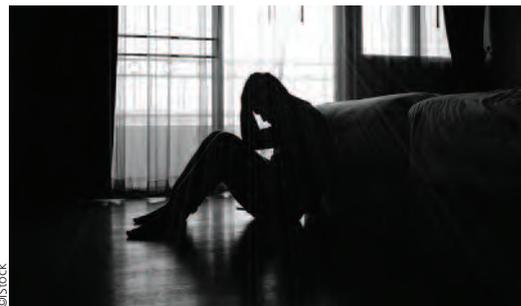


Une équipe internationale de chercheurs en démographie a publié fin septembre une étude sur l'impact de la pandémie dû au Covid-19 sur l'espérance de vie à la naissance dans vingt-neuf pays développés. Le résultat est sans appel : l'espérance de vie a

chuté partout, allant jusqu'à un recul de plus de 2 ans aux États-Unis. En Europe, ce sont surtout les décès de personnes de plus de 60 ans qui expliquent cette évolution, mais aux États-Unis ce sont également les personnes de moins de 60 ans, en raison des difficultés d'accès aux soins durant cette période. Le démographe de l'Inserm, Jean-Marie Robine, appelle toutefois à la prudence sur le maintien de cette tendance en relevant qu'en 1940 l'espérance de vie avait chuté de 4 ans pour les femmes et de 14 ans pour les hommes, mais que, très vite, cette tendance avait été compensée par le baby-boom.

SUICIDE DES JEUNES

La prise de conscience s'accroît



Avec 600 jeunes de moins de 24 ans qui mettent fin à leurs jours chaque année en France, le suicide est la deuxième cause de décès chez les adolescents. Et la crise du Covid-19 a accentué ce risque en générant isolement, tristesse et incertitude vis-à-vis de l'avenir. L'Unicef France a d'ailleurs publié sur les 12-18 ans qui montre que 28 % auraient déjà pensé au suicide et 11 % auraient tenté de passer à l'acte. Face à ce constat, La Haute autorité de santé a publié des recommandations à destination des adultes, le 30 septembre dernier. La principale d'entre elles consiste à ne pas faire du suicide un tabou et à poser la question explicitement dès les premiers signaux d'alerte. De nombreux psychologues soulignent également le besoin de renforcer les campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires.

TERRITOIRES

Les femmes des zones rurales davantage victimes de violences

La délégation à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat s'est intéressée à la situation des 11 millions de femmes des territoires ruraux. Mobilité, scolarité, emploi, santé, engagement politique... leurs travaux font un large tour d'horizon. Si l'on n'est pas surpris de lire qu'elles connaissent des difficultés de déplacement accentuées et des opportunités professionnelles moins valorisantes, la question des violences subies interpelle plus. Ainsi 47 % des féminicides ont lieu dans les territoires ruraux, alors que les femmes des zones rurales ne représentent qu'un tiers de la population féminine.

DONNER DE L'ÉLAN À CEUX



QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

Le Crédit Agricole accompagne les associations avec Yapla,
une plateforme de paiement et de gestion tout-en-un,
pour simplifier leur quotidien.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

Yapla





© Pixabay

ÉTATS-UNIS

ENVIRONNEMENT : LES UNIVERSITÉS SE MOBILISENT

Depuis plusieurs années, les universités américaines sont soumises à la pression de leurs étudiants pour ne plus investir dans les industries pétrolières. En effet, dans ce pays, les universités sont des entreprises privées, gérant des fonds de dotations qu'elles investissent en bourse. Mais ces investissements ne se font pas à l'aveugle : ainsi le conseil d'administration de la prestigieuse Harvard (42 milliards de dollars de fonds de dotation) s'est entêté à poursuivre ses investissements dans ce secteur pendant des années, au motif qu'un actionnaire est en meilleure position pour influencer sur la politique de l'entreprise. Explication contestée par les mouvements étudiants, qui viennent d'avoir raison de cette résistance : Harvard a, enfin, annoncé le désinvestissement de ses fonds du secteur des énergies fossiles. Une victoire, selon le site Fossil Free, qui recense déjà une centaine d'universités également désinvesties.

AUSTRALIE / NOUVELLE ZÉLANDE



© Pixabay

À DÉFAUT DE VACCINATION, LE CONFINEMENT BAT DES RECORDS

Sans doute en raison de leur statut insulaire, les pays d'Océanie ont été dans un premier temps relativement épargnés par l'épidémie de Covid-19, puisque l'Australie n'a compté au total que 1 405 décès dus au virus. Cette relative clémence du destin a incité les gouvernements des deux pays à négliger la vaccination au profit du confinement. En Australie, cette politique du "zéro Covid" a débuté par un confinement total de 112 jours qui était censé permettre le retour à la vie normale et à la pleine activité économique. Malheureusement, l'apparition, à l'été 2021, du variant Delta, a brutalement mis fin à quelques mois de retour à la normale. Les deux pays se dirigent donc vers un record du monde de jours de confinement, car une nouvelle période de confinement a été ouverte, mais accompagnée cette fois-ci d'une campagne intensive de vaccination.

PAYS-BAS

LES POLITIQUES, NOUVELLES CIBLES DE LA MAFIA

Mark Rutte, Premier ministre démissionnaire des Pays-Bas, est placé sous haute protection depuis que des informations relevant l'existence d'un projet d'attentat contre lui. Prises très au sérieux par les services de sécurité du pays, ces menaces seraient liées au milieu de la grande criminalité notamment la "Mocro Maffia", un groupe criminel marocain en lien avec le trafic de drogue et qui est à l'origine de nombreux règlements de comptes. Déjà, en juillet dernier, le célèbre journaliste d'investigation Peter R. de Vries a été assassiné à Amsterdam par deux individus vraisemblablement liés à ce réseau. Cette progression de la criminalité envers les dirigeants fait peser de lourdes craintes sur la démocratie, car si ce scénario était souvent connu pour l'Amérique, il s'étend de plus en plus en Europe.



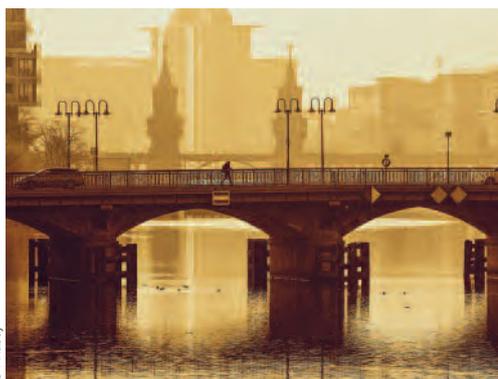
© Pixabay

COMMISSION EUROPÉENNE MENACE SUR LES HUILES ESSENTIELLES



Est-ce une déclaration de guerre de la part de la Commission européenne envers la filière Plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM) ? C'est ce que craignent les cultivateurs. La nouvelle stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, souhaité par l'institution bruxelloise, pourrait restreindre voire interdire l'usage de certaines huiles essentielles dans plusieurs produits, car considérées comme dangereuses pour la santé. Les lavandiculteurs se défendent donc contre ce projet qui pourrait signer la disparition de leurs métiers, mais également celle des paysages du sud de la France où s'étalent les champs de lavande. Une pétition a déjà récolté près de 200 000 signatures.

ALLEMAGNE LES BERLINOIS DISENT "OUI" À L'EXPROPRIATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES



De manière inattendue, 56,4 % des électeurs de la capitale allemande ont voté pour l'expropriation des grands propriétaires immobiliers qui possèdent plus de 3000 logements dans la ville-État. Avec 83 % de locataires, les habitants de Berlin sont particulièrement soucieux de l'évolution du prix des loyers qui ne ces-

sent de grimper depuis 2010. Même s'il n'est pas juridiquement contraignant, le résultat de ce référendum d'initiative populaire incitera fortement la mairie à communaliser une partie du parc immobilier privé. Il exercera également une influence certaine sur la composition de la future coalition régionale qui a vu le SPD arriver en tête.

ÉTATS-UNIS LE DROIT À L'AVORTEMENT MENACÉ



Depuis le 31 août, une nouvelle loi est entrée en vigueur au Texas interdisant l'IVG au-delà de six semaines. Cela revient à une

interdiction quasi générale du droit à l'IVG, puisque 85 % à 90 % des avortements concernent des grossesses au-delà de ce délai. D'autres États dirigés par des gouverneurs républicains, menacent de reprendre à leur compte cette loi en cas de validation définitive de la législation. De plus, la loi incite les citoyens texans à dénoncer tout individu ayant participé, directement ou non, à l'avortement.



RUSSIE DES PRISONNIERS DE PLUS EN PLUS MENACÉS

Révéleres par un réfugié en France, de nombreuses images et vidéos font état d'un important système de viols dans les prisons russes toléré par l'administration pénitentiaire. Cette passivité des gardiens servirait parfois à obtenir des aveux, mais aussi à extorquer l'argent des détenus. Toutefois, ces révélations ont entraîné une réaction des autorités : des inspections ont eu lieu dans plusieurs établissements pénitentiaires et surtout dans la prison-hôpital de la région de

Saratov où l'essentiel des vidéos a été tourné. Les données collectées par ce défenseur des droits humains mentionnent plus de 500 cas de violence, dont une quarantaine de viols.

“CE QUE L’ON FAIT EST PLUS IMPORTANT QUE CE QUE L’ON DIT”

La commune de Vitré (Ille-et-Vilaine, 18 000 habitants) est considérée comme l’une des plus performantes de France sur le plan économique, social et associatif. Son maire de 1977 à 2020, Pierre Méhaignerie, a également occupé des fonctions gouvernementales (ministre de l’Agriculture, ministre de l’Équipement, du Logement et de l’Aménagement du territoire, et ministre de la Justice), sans jamais négliger son ancrage au terrain. Aujourd’hui, il publie un livre *L’étonnante réussite collective du Pays de Vitré*, aux éditions Ouest-France, afin de montrer les précieuses possibilités offertes par la décentralisation lorsqu’on s’appuie sur des valeurs et le respect de ses concitoyens.

PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE PADIEU

Le Jas : Dans votre livre, vous donnez le premier rôle à votre territoire : Vitré. Alors que vous avez eu une carrière politique dans les hautes sphères de l’État, pourquoi ce livre ?

Pierre Méhaignerie : Justement, pour avoir occupé des postes de responsabilités politiques au niveau national et au niveau local, j’ai pu observer que le local est souvent mieux outillé pour répondre rapidement et efficacement aux problèmes rencontrés. Ce que l’État centralisé ne parvient plus à faire, le local peut y parvenir en respectant certaines valeurs : la considération pour chacun, le souci de justice, la recherche d’une plus grande égalité des chances et d’un meilleur équilibre entre rural et urbain. Les initiatives prises à ce niveau sont immédiatement concrètes, car elles ont un impact sur tous les plans touchant à la vie quotidienne des habitants.

Le Jas : Votre titre parle d’une “étonnante réussite” : quelles ont été les conditions de cette réussite ?

P.M. : À la fin des années 1970, alors que j’étais un nouvel élu, j’ai été confronté à un climat de pessimisme et d’inquiétude. On y vivait avec un chômage élevé, de bas salaires, un vide culturel, peu de perspectives pour les jeunes. Le journal *Ouest-France* avait même publié un article intitulé “Le Pays de Vitré est appelé à disparaître”. Nous avons alors tenté de trouver les réponses pour redynamiser ce territoire, tout d’abord en observant ce qui se passait ailleurs, en France comme à l’étranger. Notre méthode était de travailler réellement avec les différentes forces locales, en particulier en ce qui concerne l’emploi. Ainsi, nous avons progressivement pu réindustrialiser la communauté de communes, en construisant 32 bâtiments industriels pour accueillir des entreprises en leur permettant de se concentrer directement sur leur développement. Et, pour renforcer leur compétitivité, nous avons réduit les impôts de production. Nous avons également très rapidement mis en place un bâtiment commun, la Maison de l’emploi, de l’entreprise et de la formation (MEEF). Enfin





nous nous sommes basés, et ce n'est pas anecdotique, sur les valeurs dont nous disposons dans ce territoire, qui étaient l'éthique du travail, issue des traditions rurales, ainsi que la bienveillance vis-à-vis de l'autre héritée du christianisme social, pour soutenir tout un programme de valorisation du travail.

Le Jas : Aujourd'hui, qu'est-ce qui a changé à Vitré ?

P.M. : Aujourd'hui, Vitré peut s'enorgueillir d'indicateurs particulièrement encourageants. Ainsi le taux de chômage (4,1 %) est le plus faible de France avec celui des Herbiers. De plus 40 % des actifs travaillent dans l'industrie, ce qui a même fait dire à certains que nous étions une "petite Allemagne" ! L'implantation de nouvelles entreprises a rendu le territoire attractif et de nombreuses personnes sont venues s'y installer. D'après une étude de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) il y a quelques années, Vitré avait,

la base productive la plus élevée des deux-cent-vingt communautés d'agglomération du pays. Grâce à ces résultats économiques, la pauvreté a très nettement reculé (0,8 % d'allocataires du RSA contre une moyenne nationale de 3 %), les habitants ont un meilleur pouvoir d'achat, et nous avons pu développer de nombreux services publics comme les bus gratuits ou des activités culturelles. Et au-delà de ces indicateurs, le mieux vivre-ensemble s'est développé, ce qui se manifeste,

“
La France est un pays qui a énormément d'atouts, peut-être le plus d'atouts en Europe.
”

pour donner encore des chiffres, dans l'importance du bénévolat, les dons du sang, le civisme fiscal, et enfin l'intégration des étrangers. Vitré a d'ailleurs été l'une des premières communes de France à se joindre au mouvement des Journées citoyennes lancé en Alsace.

Le Jas : Quelles sont les perspectives pour demain ?

P.M. : La France est un pays qui a énormément d'atouts, peut-être le plus d'atouts en Europe. Mais elle n'a pas réussi à compenser ses faiblesses dans le monde actuel, et il y a un risque de déclassement de notre pays en Europe. Pour restaurer sa grandeur, il y a beaucoup à faire, et ceux qui s'y attellent devront engager des réformes courageuses. La grande difficulté est de convaincre nos concitoyens pour les faire accepter. Cela ne se pourra si elles ne sont pas accompagnées d'importantes mesures en termes de justice fiscale et d'une plus grande égalité des chances. Cela passe aussi par la compréhension et la maîtrise de l'immigration, avec une responsabilité pour accompagner les pays d'Afrique dans leur développement. Enfin, le national devrait s'inspirer des expériences locales, comme celle de Vitré mais aussi celles de bien d'autres collectivités, pour agir au plus près des citoyens et réhabiliter l'esprit de responsabilité de chacun. C'est la condition de la réussite collective. ■



Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

DOSSIER

EHPAD LE DOS AU MUR

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Les Ehpads furent en première ligne face au Covid-19. Après presque deux années d'une crise sanitaire qui se révèle aussi être une crise sociétale et économique, les Établissements pour personnes âgées dépendantes doivent plus que jamais faire face à trois situations compliquées. Leur image est plus écornée que jamais, ils souffrent d'une crise endémique de recrutement et, coincés dans leurs missions sanitaires, peinent à mettre en place des projets de vie.

Sans doute dans l'histoire de notre pays n'avait-on jamais autant parlé des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) que ces derniers mois. Leurs résidents furent les premiers et les plus touchés par le Covid-19, les premiers vaccinés et les derniers libérés des mesures de confinement.

En juillet dernier, une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Solidarité et de la Santé, chiffrait à 72,3 % le taux des Ehpad français (hors Martinique, Guyane et Mayotte) touchés par le virus pour la seule année 2020. Et, alors que la situation semblait globalement s'améliorer, de nombreux clusters ont été identifiés dans plusieurs établissements depuis cet été (voir interview de Thérèse Guillot page 23). Même si l'immense majorité des établissements est encore épargnée par cette recrudescence, la menace pèse lourdement sur le moral déjà bien bas des résidents, des salariés comme des équipes de direction.

UN DÉCOURAGEMENT SANS PRÉCÉDENT

En effet, plus que la fierté du devoir accompli dans des conditions très compliquées, c'est un sentiment de découragement qui anime aujourd'hui les salariés.



© iStock

“Le moral dans les établissements est plus qu'automnal, confirme Anabelle Vèques, directrice de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa). Après 18 mois de crise, les personnels soignants, techniques et administratifs sont épuisés”.

Le terme est repris à l'identique par Pascal Champvert, le président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA). “L'enfermement des personnes âgées en établissements comme à domicile, fut très difficile à vivre. D'abord pour les résidents et les familles, mais aussi pour nos salariés. C'est principalement le manque de personnel qui rend de plus en plus compliquée la mise en place de temps d'échanges et de partage de pratiques qui auraient été très utiles. Chacun a, trop souvent, été renvoyé à lui-même”.

Le manque de personnel et les difficultés à recruter n'ont rien de nouveau. Mais la crise sanitaire a aggravé la situation en amenant des salariés à quitter la profession. “Dans ces métiers, poursuit Anabelle Vèques, la dimension psychologique est forte et les salariés vivent de plus en plus mal le manque de temps et d'attention qu'ils peuvent consacrer aux résidents. Ce qu'ils toléraient hier est devenu inacceptable ; beaucoup me disent avoir honte de leur travail. Et ce découragement touche désormais les cadres : je n'avais jamais autant vu de démissions de directeurs d'établissements”. Les tensions sur les ressources humaines sont telles, qu'un quart des Ehpad du réseau de la Fnadepa refuse désormais de nouvelles admissions lorsqu'ils ont des lits vacants. “Les directions font ce choix - qui pèse financièrement lourd - pour assurer la sécurité des personnes déjà hébergées, analyse la directrice de la Fnadepa. Car, un arrêt de travail, une démission ou un congé maternité, suffit à désorganiser dangereusement les fonctionnements. Actuellement 80 % directeurs de notre réseau cherchent du personnel, souvent depuis plus de 6 mois”.

UNE LOI ABANDONNÉE QUI FAIT HURLER

Le renoncement par le gouvernement à lancer la loi “Grand âge et autonomie” n'est pas pour rien dans ce marasme. “Nos professionnels sont désabusés et en colère, confirme Didier Sapy, directeur de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa). On entend des promesses depuis des années et même après une crise comme celle que l'on vient de vivre, seules des réponses insatisfaisantes nous sont faites”. Car, s'il reconnaît que des efforts ont été réalisés : investissements destinés aux établissements, revalorisation des salaires de 183 € dans le cadre du Ségur de la Santé,



© iStock

campagne de communication sur l'attractivité des métiers... il ajoute que "les mesures annoncées dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en lieu et place de la loi 'Grand âge' ne sont pas à la hauteur".

Rappelons que, fin septembre, le Premier ministre a annoncé un ensemble de mesures relatives à la prévention et à la prise en charge de la perte d'autonomie, notamment plus de 400 millions d'euros de financements nouveaux pour l'aide aux personnes âgées dans le cadre de ce PLFSS et un "tarif plancher" pour les interventions à domicile d'au moins 22 € par heure d'intervention. Enfin, le gouvernement a sanctuarisé des financements pour augmenter de 10 000 les effectifs des Ehpad dans les 5 ans.

"Nos adhérents vivent l'abandon de la loi 'Grand âge' comme un terrible coup de couteau dans le dos déplore, elle aussi, Annabelle Vêques. Les chiffres annoncés sur les recrutements tiennent de l'effet d'annonce. Souvenons-nous que le rapport El Khomri préconisait le recrutement de 350 000 personnes d'ici 2025" (N.D.L.R : le rapport détaillait 92 000 postes à créer, 60 000 postes non pourvus et 200 000 à renouveler du fait de départs en retraite et du turn-over). De plus, ajoute Didier Sapy, la question de la rémunération n'arrive qu'en 5^e position des critères de motivation des salariés des Ehpad, après celles du sens du travail,

des conditions de celui-ci, de la confiance et de la responsabilité accordées. "Pour que les métiers redeviennent attractifs, il faut certes augmenter les salaires, mais cela ne sera pas suffisant, ce sont toutes ces attentes qu'il faut revoir. Mais, dans l'immédiat, l'urgence est d'embaucher plus de personnes peu qualifiées qui viendront épauler les professionnels diplômés. Cela mettra en route un cercle vertueux pour tous, équipe, résidents, familles..."

L'IMAGE DES EHPAD ENCORE PLUS ÉCORNÉE

Ce qui est certain, c'est que le renoncement à cette loi ne va pas contribuer à améliorer l'aura bien terne des Ehpad. Une étude Harris Interactive de juillet 2020 montrait que seuls 37 % des Français en ont une bonne opinion. "Lorsqu'on leur parle de ces établissements, pointent les enquêteurs, les mots qui viennent spontanément sont presque tous terriblement négatifs : mouroir, tristesse, solitude, isolement, coût..."

En enfermant - au sens propre - nos aînés, la crise sanitaire n'a fait qu'enfoncer le clou. "Les logiques sécuritaires et sanitaires mises en place par ces institutions lors de l'épidémie ont conduit à un excès de sécurité. Au risque de devenir ce que l'on pourrait qualifier 'd'institutions totalitaires'", pouvait-on lire dans une enquête de l'Espace éthique d'Ile-de-France d'octobre 2020. Le terme fait réagir Didier Sapy. "Ce ne sont

pas les établissements qui ont été totalitaires, les règles nous ont été imposées par les autorités”. Pour le directeur de la Fnaqpa, cette situation est toutefois emblématique du dilemme vécu en permanence dans les établissements d'accueil des personnes âgées. “L'État et les familles nous demandent toujours plus de sécurité, du 'prendre soin', de la prévention des risques, et - dans le même temps - de rester des espaces de liberté, de vie sociale et de citoyenneté à part entière”.

Pour Pascal Champvert, si l'Ehpad est aussi mal vu, c'est que les Français ont bien conscience qu'il est parfois un lieu de privation de droits. “En tant que directeur d'établissement je peux, par exemple, interdire à des citoyens français d'avoir des animaux, de fumer chez eux, d'avoir des relations sexuelles, d'avoir des visites... C'est intolérable !”. Mais le directeur de l'AD-PA fustige surtout l'hypocrisie collective lorsqu'il s'agit de la question des aînés. “Le modèle sécuritaire n'existe que pour calmer l'angoisse de la société qui refuse de voir dans les anciens ses semblables. La société fait de l'âgisme : elle n'aime pas les vieux ! Elle ne veut pas les voir et, surtout pas, voir leurs décès en nombre comme ce fut le cas pendant la canicule ou au début de la pandémie. Avant même de penser à changer le fonctionnement des établissements, il faut changer notre regard sur les seniors vulnérables”.

DES ÉTABLISSEMENTS EN QUÊTE DE PROJETS

Et des seniors vulnérables, en raison de l'allongement de la vie, il y en aura de plus en plus. Selon l'Insee, la France pourrait compter quatre millions de personnes de plus de 60 ans en perte de capacités en 2050. Actuellement, 21 % des plus de 85 ans vivent en Ehpad. Au rythme du vieillissement de la population, les quelque 4 000 à 5 000 nouvelles places livrées peu ou prou chaque année seront insuffisantes.

Certes, les habitats partagés, les colocations entre seniors et d'autres formes de vie à mi-chemin entre le domicile et l'Ehpad se multiplient, et heureusement. Elles sont plébiscitées par les familles et encouragées par l'État (lire à ce sujet *Le Jas* 249 qui donnait la parole à Denis Piveteau et Jacques Wolfrom auteurs du rapport “Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous”). Mais aussi prometteurs soient-ils, ces habitats dans lesquels les résidents sont co-décisionnaires et non de simples usagers, ne suffiront sans doute pas à absorber la “vague grise”. Pourtant des voix s'élèvent pour appeler à limiter le nombre des établissements, voire à signer leur arrêt de mort. Ainsi, dans leur

QUELQUES CHIFFRES

▶ **1,387 million de personnes sont en perte d'autonomie et nécessitent un accompagnement au sein d'une structure adaptée ou à domicile. Elles seront 1,479 million en 2025 (source Rapport El Khomri 2019).**

▶ **L'âge moyen à l'entrée en Ehpad est de 85 ans et 9 mois (chiffre de 2015, source CNSA 2020).**

▶ **85 % des Français souhaitent vieillir chez eux (source Gouvernement 2021).**

▶ **Près de 594 700 personnes vivent dans l'un des 7367 Ehpad de France métropolitaine, dont 45 % sont publics, 31 % associatifs, 24 % commerciaux (source Uni Santé 2020).**

▶ **47 % des Ehpad ont une unité Alzheimer (source Drees 2021).**

▶ **La capacité moyenne d'hébergement des établissements en 2020 en France est de 87 places pour les Ehpad publics, 76 places pour les Ehpad commerciaux et 74 places pour les établissements associatifs (source Uni Santé 2020).**

▶ **On compte 178 000 aides-soignants, 45 300 infirmiers, 34 000 auxiliaires de vie sociale, aides médico-psychologiques et accompagnants éducatifs et sociaux, exerçant en Ehpad ou en Services et soins infirmiers à domicile (SSIAD) (source Gouvernement 2021).**

▶ **2 157 €/mois, c'est le prix médian d'une chambre seule en hébergement permanent en Ehpad (source Uni Santé 2021).**

rapport de mars 2021 intitulé “Bien vieillir chez soi, c'est possible aussi”, les sénateurs Bernard Bonne (LR) et Michelle Meunier (PS), proposent l'arrêt de la

GARE AUX NOUVELLES SECOURSES

Place au terrain : Thérèse Guillot, gouvernante à l'Ehpad Peirin, à Cogolin (Var).

Le Jas : Votre établissement a récemment connu une hausse des contaminations au Covid-19. Comment avez-vous géré cette situation ?

Thérèse Guillot : Effectivement, nous avons connu trois clusters successifs. Mais il faut savoir que, pour les deux derniers, nous avons décidé de laisser l'accès aux familles, qui avaient très mal vécu la fermeture de l'établissement l'année dernière. Port du masque et gel hydroalcoolique étaient évidemment obligatoires, les portes des chambres devaient rester ouvertes pendant les visites et la distanciation sociale entre les proches et le résident était de mise. Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de décès ni d'hospitalisations liés à ces clusters, la vaccination a protégé nos résidents. De notre côté, le personnel est vacciné et testé toutes les semaines. Je sais qu'ils font très attention, même si on ne peut pas contrôler tout ce qui se passe à l'extérieur de l'établissement. Nous avons seulement 4 ou 5 résidents qui ont refusé la vaccination. Ce sont des personnes très âgées, entre 90 et 100 ans qui ne voient pas beaucoup l'intérêt de se faire vacciner à leur âge.

Le Jas : Votre Ehpad connaît une autre difficulté : un manque de personnel.

T. G : Oui, et c'est un problème fréquent en France. Il n'y a pas assez de diplômés de ce secteur qui est peu attractif, car la pénibilité du travail est réelle. Je constate aussi que la société n'a pas réalisé que l'Ehpad n'est plus la maison de retraite d'il y a 20 ou 30 ans. Aujourd'hui, la population en Ehpad est beaucoup plus dépendante, or nous n'avons pas de personnel assez qualifié pour la prise en charge que nécessaire. Le grade d'Agent de soins hospitaliers (ASH) regroupe aussi bien les femmes de ménage que les personnes ayant des fonctions de soignants. Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de recruter des personnels qualifiés, on va embaucher un(e) ASH que l'on va former sur le tas à prendre



soin des résidents. Même si elle effectue son travail convenablement, il n'y a évidemment pas d'équivalence avec ce que ferait un professionnel disposant de tous les codes du soin et la formation adéquate.

Le Jas : Que préconisez-vous pour renforcer l'attractivité du métier ?

T. G : Pour renforcer l'attractivité du métier, il faut en parler positivement le plus rapidement possible dans le cadre du parcours scolaire.

Mais il faut le faire en expliquant ce qu'est vraiment le métier de soignant aujourd'hui. Nos équipes sont confrontées à des personnes de moins en moins valides, nécessitant beaucoup de soins corporels et, souvent, une prise charge psychologique. Or, tout le monde n'est pas apte à s'occuper de personnes en situation de dépendance ou de troubles cognitifs. Il faut également revaloriser les métiers. Ils ne peuvent pas être attractifs avec un salaire qui ne correspond pas à toutes ces difficultés. Heureusement, les mesures gouvernementales dans le cadre du Ségur de la santé ont permis une revalorisation des agents. Et, à l'Ehpad Peirin, nous bénéficions d'un outil de travail neuf et d'une direction à l'écoute. Les employés qui partent maintenant à la retraite ont connu les maisons de retraite en début de carrière. C'est le jour et la nuit avec la réalité d'aujourd'hui. Ils quittent le métier complètement épuisés, avec seulement 1 800 € par mois. D'ailleurs, bien souvent, les carrières s'achèvent à 40-50 ans ; après, c'est trop dur à supporter. C'est pourtant un métier magnifique. Autrefois, j'étais gouvernante dans les palaces et j'en ai eu assez de m'occuper de personnes capricieuses et ingrates pour la seule et unique raison qu'elles étaient fortunées. Aujourd'hui, j'ai l'impression d'être au service de personnes qui en ont réellement besoin et qui vont être heureuses de l'attention qu'on leur porte et les exigences du métier.

Propos recueillis par **Kevin Nectoux**

construction des Ehpad d'ici cinq ans. "On disposera de plus de moyens pour la création d'autres habitats pour les personnes âgées, qui peuvent prendre différentes formes", expliquait, en commission, Bernard Bonne. "Arrêter totalement la création d'Ehpad sans prévoir une solution de substitution serait irresponsable", répondait dans *Le Monde* Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Synerpa, premier syndicat des Ehpad privés commerciaux. Même stupéfaction du côté de la Fnadepa. "Les 7 500 structures sont presque toujours remplies", rappelle Annabelle Vêques en soulignant que "la majorité de ceux qui y résident ont besoin d'une présence 24 h sur 24 et d'une médicalisation que ne peuvent et ne pourront pas assurer la plupart de ces autres formes d'habitats".

ajoute-t-il, "ce n'est pas cela qui changera quoi que ce soit. Pour assurer l'avenir et l'attractivité de nos établissements, si on ne veut pas qu'ils deviennent des établissements sanitaires, il faut changer de paradigme. La durée moyenne de séjour dans un Ehpad est 2 ans et 3 mois. C'était à peine plus en 2011 (3 ans). Personne ne rejoint un Ehpad pour n'être plus qu'un objet de soins". Afin d'y arriver, Aurélie Aulagnon, consultante en gérontologie propose, dans *Union Sociale*, le magazine de l'Unioyss, un assouplissement normatif pour parvenir à un véritable "droit au risque" des directeurs.

Pour que les Ehpad retrouvent leur sens et leur attractivité Annabelle Vêques en appelle, elle, à "sortir du modèle type des Ehpad actuels. Celui-ci veut qu'un établissement doit avoir au moins 80 places, offrir



© iStock

Il reste que si certains veulent la peau des Ehpad, c'est aussi que le projet sanitaire de ces derniers a pris le pas sur leur projet social. "L'État, explique Didier Sapy, nous demande de prendre en charge des gens de plus en plus dépendants et de rester des lieux où ils jouissent de tous leurs droits. Soit. Mais toutes les normes et règles qu'il nous impose nous emmènent systématiquement sur une logique institutionnelle de prévention des risques". Le directeur général de la Fnaqpa souligne d'ailleurs que, malgré ces injonctions contradictoires, les établissements se démènent pour organiser du mieux qu'ils peuvent de vrais temps de vie, "et qu'ils n'ont pas attendu les incantations de technocrates pour devenir des plateformes de services et des tiers-lieux". Mais,

un type d'architecture précise et très normé. Et, malheureusement, certaines ARS refusent l'attribution de fonds d'aide à l'investissement aux Ehpad qui ne collent pas ce schéma. Pour refaire des Ehpad un espace de vie et de projet, il faut construire des unités plus petites, ou scinder les grosses structures, les installer en cœur de ville, à proximité d'activités de culture, de commerces, de lieux de soins et de bien-être... Il faut les ouvrir bien plus sur la société extérieure, favoriser les liens intergénérationnels, les rencontres avec les autres formes d'habitats seniors..."

Les crises, dit-on, sont des accélérateurs de l'Histoire. La page sur l'avenir des Ehpad doit encore s'écrire... urgemment. ■

Besoin de repères, besoin de sécurité, besoins fondamentaux...

ET VOUS, QUELS SONT VOS BESOINS ?

Pour consolider vos connaissances et
votre pratique
Poussez la porte de
l'École de la Protection de l'Enfance



Plusieurs formules selon vos besoins et votre disponibilité

Le cursus pour l'encadrement de la protection de l'enfance (264 heures sur l'année)

Une formation soutenue de 264 heures conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. À l'issue du cursus l'Ecole de la Protection de l'Enfance délivre une attestation de compétences acquises pour l'encadrement en protection de l'enfance.

Sous la direction pédagogique et scientifique et avec la participation du Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance".

Les séminaires thématiques approfondis (2 jours en présentiel à Paris)

Des séminaires thématiques approfondis de deux jours sur une problématique majeure de votre quotidien de professionnel ou de cadre de la protection de l'enfance :

- >> Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- >> Le travail avec les familles et l'enfant
- >> L'évaluation des besoins de l'enfant
- >> Parcours et projet pour l'enfant (PPE)
- >> La prise de risque en protection de l'enfance,...

Avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique de terrain.

Les webinaires essentiels (1 journée à distance via Zoom)

Des formations à distance d'une journée pour aller à l'essentiel sur des problématiques fondamentales dans l'accompagnement des enfants et des familles :

- >> Le délaissement parental : approche clinique et juridique
- >> Les 1000 premiers jours : ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans
- >> Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant
- >> Les outils pour évaluer en protection de l'enfance
- >> Droits et intérêt supérieur de l'enfant,
- >> Les conférences familiales en pratique,...

L'essentiel en une journée et sans se déplacer avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique.

Renseignements et inscription : www.ecoleprotectionenfance.com

Mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com - Tél : 01 53 10 24 10

L'École de la Protection de l'Enfance est gérée par l'Action Sociale
société d'édition du JAS et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance



PLUS JAMAIS SEULS !

Alors que les personnes âgées isolées n'ont jamais été aussi nombreuses, l'Assurance retraite et l'association Les Petits Frères des Pauvres viennent de signer une convention de partenariat de deux ans. Objectif : lutter contre un phénomène qui prend de l'ampleur et renouer ce lien social indispensable au maintien dans l'autonomie.

PAR GARANCE CHESNÉ

"Merci", "Heureusement que vous êtes là" ! Ces quelques mots, la tendresse d'un sourire ou d'une main serrée, les bénévoles des Petits Frères des Pauvres les ont reçus comme autant d'encouragement pendant tout le confinement. Christian Guilloteau, engagé depuis plusieurs années sur la Fraternité de Nantes-Est, en témoigne encore avec émotion : "la petite centaine de personnes âgées en grande fragilité que nous visitons chaque semaine n'a pas été abandonnée. Nous avons continué de les accompagner au téléphone et, dès que nous avons pu, nous sommes retournés les voir, avec un petit cadeau pour Noël et un brin de muguet au 1^{er} mai".

Pourtant, le constat reste sans appel. D'après le baromètre de l'isolement que les Petits Frères des Pauvres viennent de publier⁽¹⁾, 530 000 personnes âgées seraient en état de "mort sociale" en France, sans contacts avec leur famille, des amis, des voisins ou des associations. "C'est 77 % de plus que lors de notre précédente estimation, en 2017", alerte Yann Lasnier, délégué général de l'association. "Et avec la transition démographique qui s'engage, nous ne sommes qu'au début du phénomène. Même si l'isolement touche tous les âges de la vie, celui des personnes âgées est lourd de conséquences pour le maintien de leur autonomie".

LE COVID, RÉVÉLATEUR D'ISOLEMENT

Ce constat, l'Assurance retraite le partage depuis plusieurs années, au point d'avoir fait de la lutte contre l'isolement une des priorités de sa politique d'action sociale. Pourtant, comme le rappelle Magalie Raimbault, chargée de mission accès aux droits et parcours assurés à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav,

"c'est l'urgence de la crise lors du premier confinement et la nécessité de maintenir le lien avec les personnes âgées, qui nous ont conduits à construire un premier partenariat avec Les Petits Frères des Pauvres. La Cnav a apporté son soutien à l'association pour renforcer le dispositif Solitud'Écoute⁽²⁾, ouvrir de nouvelles plages d'écoute et assurer le suivi des appelants. Elle a également participé au financement d'une étude sur l'isolement des personnes âgées pendant la crise, menée par l'association. Et les caisses régionales, dont certaines finançaient parfois ponctuellement des actions de lien social portées par les Fraternités locales, ont été sollicitées pour les soutenir en fonction de leurs besoins, matériels ou humains. Une dizaine d'entre elles a noué un partenariat local dédié".

COMPRENDRE, ÉCOUTER...

Fort d'un premier bilan positif, le partenariat est renouvelé pour deux ans. Deux axes prioritaires sont alors définis, pour être déclinés nationalement mais

Solitude, isolement des personnes âgées
 Quand on a plus de 60 ans en France

PETITS FRÈRES DES PAUVRES
 Tout le financement de nos centres

Une hausse du sentiment de solitude et de l'isolement social





© Cnav

également au niveau régional. Le premier axe concerne la lutte contre l'isolement, avec la poursuite du soutien au dispositif Solitud'Écoute. "Les confinements successifs ont été l'occasion de redécouvrir la téléphonie sociale", reconnaît Yann Lasnier. "Elle permet de garder le contact avec les personnes âgées les plus désocialisées, qui ne sont pas prêtes à un lien physique ou ne le souhaitent pas". Alors que la demande d'écoute reste encore aujourd'hui supérieure aux capacités de réponses, le partenariat avec la Cnav devrait donc permettre de renforcer le recrutement et l'encadrement des bénévoles. Lutter contre l'isolement passe aussi par une meilleure appréhension du phénomène. "Le rapport annuel des Petits Frères des Pauvres est une source essentielle de connaissance, tout comme le baromètre de l'isolement", reconnaît Magalie Raimbault. "Les caisses ont besoin d'objectiver ces situations, qui participent de la fragilité des âgés, afin d'adapter leur action sur les territoires. Avec l'édition 2021 du baromètre, nous avons donc soutenu une déclinaison régionale de l'étude, avec une prise en compte des données pour 12 régions métropolitaines".

... RELAYER SUR LES TERRITOIRES

Mais le partenariat ne s'arrête pas là. Pour jouer la carte de la complémentarité auprès des publics

fragiles, il a également été convenu de renforcer la connaissance réciproque des réponses proposées par les uns et les autres. C'est l'objet du deuxième axe de la convention. "Je vais prochainement présenter l'association et nos actions aux directeurs Action sociale des Carsats", se réjouit Yann Lasnier. Et Magalie Raimbault de compléter : "Les bénévoles de Solitud'Écoute seront aussi sensibilisés aux missions de l'Assurance retraite, afin d'être mieux à même de répondre aux appelants. Nous allons également diffuser auprès de nos partenaires, un kit d'informations pour lutter contre l'isolement, conçu par les Petits Frères des Pauvres. L'enjeu est d'aider tous ceux qui interviennent auprès des âgés, bailleurs, élus, intervenants à domicile, travailleurs sociaux, à mieux les repérer et les accompagner".

Plusieurs caisses régionales sont déjà prêtes à relayer localement les orientations nationales. À la Carsat Nord-Est, Christophe Cunin, attaché de direction Action sociale et partenariats, est convaincu de la plus-value du partenariat : "nous allons continuer à accompagner financièrement certaines actions dans le cadre de notre appel à projet annuel et ouvrir les portes de nos partenaires à la Fraternité régionale. Mais les Petits Frères des Pauvres ont aussi une connaissance de terrain des personnes âgées les plus vulnérables, il est urgent de faire se rencontrer nos équipes". Une certitude partagée par Fanny Gaudin, responsable du Pôle Action sociale collective à la Carsat Pays de la Loire : "L'objectif est bien de construire un partenariat plus pérenne pour favoriser le repérage et l'accompagnement des publics les plus fragiles vers nos dispositifs d'action sociale individuelle ou collective et ainsi réduire le non-recours à ces aides... Mais aussi d'inciter nos partenaires en lien direct avec les personnes âgées à orienter ceux qui y trouveraient du soutien, vers les actions des Petits Frères des Pauvres".

De quoi espérer faire reculer la solitude des aînés, même si, pour Yann Lasnier, l'enjeu exige avant tout de changer de regard sur l'âge. ■

¹⁾<https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/prises-de-positions/mort-sociale-luttons-contre-l-aggravation-alarmante-de-l-isolement-des-aines>

²⁾ 0 800 47 47 88, numéro d'appel téléphonique gratuit et anonyme, où des bénévoles des Petits Frères des Pauvres répondent 365 jours par an à la détresse des personnes âgées isolées.

Participez aux prochains webinaires de formation de l'École de la Protection de l'Enfance



L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

Avec les spécialistes
les plus qualifiées et
reconnues sur ces sujets



Geneviève Avenard, Pr Priscille Gerardin, Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Dr Anne Raynaud

LIEN D'ATTACHEMENT ET BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT : mieux comprendre ce qui se joue dans les liens d'attachement pour mieux évaluer les besoins de l'enfant, les situations, les mesures.

Formatrices :

Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.

Dr Anne Raynaud, Psychiatre adultes-enfants, fondatrice et directrice de l'Institut de la parentalité, auteure de plusieurs ouvrages notamment "Enfant sécurisé, enfants heureux : éduquer au quotidien grâce au lien d'attachement" (Marabout, 2021).

LES 1000 PREMIERS JOURS : ce qui se joue (sur les plan moteur, psychique, émotionnel) dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans et les enseignements concrets à en tirer dans l'accompagnement des enfants protégés, la construction et le suivi de leur projet de vie.

Formatrices :

Pr Priscille Gerardin, Responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et Chef du pôle de Psychiatrie Enfants et adolescents, CHU du Rouvray.

Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.

DROITS ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : une responsabilité de tous et de chacun. De quoi parle-t-on concrètement ? Pourquoi et comment mieux les respecter dans les pratiques professionnelles y compris dans un contexte complexe ? À partir d'exemples concrets en protection de l'enfance et d'affaires traitées par le Défenseur des droits.

Formatrices :

Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants entre 2014 et 2020.

Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.



LE 25 JANVIER 2022

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Séminaire de 5 heures
en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec
au minimum trois temps d'échange avec
les participants.

Tarif : 250 €



LE 25 MARS 2022

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Séminaire de 5 heures
en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec
au minimum trois temps d'échange avec
les participants.

Tarif : 250 €



LE 4 AVRIL 2022

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Séminaire de 5 heures
en visioconférence via Zoom.

Avec la présence exceptionnelle toute
la journée de l'ancienne Défenseuse
des enfants.

Tarif : 250 €

DECouvrez NOS AUTRES WEBINAIRES SUR
www.ecoleprotectionenfance.com

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à :
inscription@ecoleprotectionenfance.com ou par tél : 01 53 10 24 10



L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE



LES ASSISES
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE



LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE



LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX

TÉLÉTRAVAIL LA FIN DU LIEN SOCIAL ?

Entré dans nos vies en l'espace de quelques semaines à peine, le télétravail a connu un essor sans précédent avec la crise sanitaire. Et tandis que les entreprises, comme les administrations ont été contraintes de se mettre au pas dans un contexte aussi inattendu que brutal, la formule a fait apparaître ses limites. Afin d'éviter que le télétravail ne marque durablement la fin du lien social, l'heure est aujourd'hui à la recherche d'un juste équilibre qui tienne compte des enseignements de ces derniers mois.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Depuis l'annonce du Président de la République, le 16 mars 2020 au soir, de mettre en place le premier confinement, nos habitudes de travail ont été totalement bouleversées. "La France est en guerre", souligne alors dans son discours le Chef de l'État à six reprises. À l'époque, personne n' imagine l'ampleur des dégâts collatéraux consécutifs à la pandémie de Covid-19 et encore moins les mesures successives qu'elle allait entraîner. Sur le terrain, administrations, établissements publics, entreprises privées et travailleurs indépendants doivent alors brutalement s'organiser. Comment pouvoir continuer de travailler alors que l'on est astreint à résidence ? S'imposent alors comme

une évidence les nouveautés technologiques issues du monde numérique. En quelques mois à peine, les actions de la société Zoom Video Communications, spécialisée dans les logiciels de communication numérique à distance, enregistrent une progression de plus 500 % au Nasdaq. En France comme ailleurs, travailleurs et étudiants sont alors des millions à affluer vers les services de vidéoconférences dans un nouveau contexte mondial de travail à domicile. Dans les sociétés privées comme dans les organismes publics, la prise de conscience s'opère immédiatement : avec la crise sanitaire, l'évolution, pour ne pas dire le basculement, vers le télétravail s'est réalisée en quelques mois à peine alors qu'il aurait fallu

compter plusieurs années pour changer à ce point les habitudes de travail en temps normal.

RÉVOLUTION NÉCESSAIRE MAIS RISQUÉE

Reste que ce changement brutal des habitudes professionnelles quotidiennes de millions d'agents publics, salariés du privé et indépendants, a parfois été vécu comme une nouvelle difficulté à surmonter. "La particularité de ce travail à distance est qu'il n'est pas choisi ; il a été mis en place de façon précipitée, sans réelle préparation et il place de nombreux salariés dans une situation radicalement nouvelle", souligne à l'époque le labo de la mission gouvernementale "Société numérique". Et, en effet, un an et demi après la mise en place contrainte de nouveaux cadres de travail numériques, d'inquiétants constats se font jour dans les rangs des "télétravailleurs". Risques pour la santé, apparition de nouveaux types de conflits professionnels jusqu'à présent inconnus, le coût de la souplesse promise par le télétravail semble en réalité bien plus important qu'on pourrait le penser. Sur le plan sanitaire pour commencer, "la sédentarité accrue (notamment parce que le salarié ne se déplace plus à pied pour aller au travail, pour monter des escaliers, etc) ajoute ses effets négatifs sur la santé physique et mentale", témoigne en ce sens le professeur Christian Gérard, médecin spécialiste de la santé au travail membre de l'Académie nationale de médecine. À cela viennent s'ajouter encore les conséquences spécifiques liées à la pratique la visioconférence. Une récente étude allemande, réalisée par l'Université de sciences appliquées de Ludwigshafen, a même mis en évidence l'existence d'un nouveau mal, baptisé la "Zoom fatigue". Près de deux salariés sur trois travaillant régulièrement en visioconférence en seraient aujourd'hui victimes. En cause, un contact visuel rapproché trop long et trop intense avec les écrans, le retour vidéo de sa propre caméra, la réduction de la mobilité physique, mais également la charge cognitive qui s'avère plus élevée à l'occasion d'un appel vidéo qu'en présentiel. Résultat, de nouveaux symptômes de mal-être au travail se développent chez les salariés en télétravail : moindre concentration, nervosité, impatience, irritabilité, maux de tête, mal de dos, troubles visuels... Sans compter que "l'absence de médecine du travail à

domicile ne permet pas de corriger les erreurs ergonomiques à l'origine de troubles ophtalmologiques (fatigue visuelle, vision trouble, diplopie, hémorragies conjonctivales, céphalées surtout occipitales, etc.)", poursuit le professeur Gérard. Tout aussi inquiétant, à en croire les responsables de ressources humaines qui planchaient sur le sujet à l'occasion d'une rencontre organisée par le quotidien *Le Monde* en mai dernier, le télétravail serait à l'origine de nouveaux types de conflits entre salariés. "Les tensions entre collègues ont doublé depuis la crise sanitaire", constate en ce sens Cécile Dejoux, professeure en sciences de gestion au Conservatoire national des Arts et Métiers. Selon elle, la distance favoriserait ainsi des conflits bien spécifiques. "La surinterprétation des propos écrits, l'évitement en fermant la caméra par exemple, et la redistribution des pouvoirs liée à la maîtrise des outils ou à la personnalité des intervenants", explique-t-elle. Comme le résume Cédric Postel-Vinay, directeur des ressources humaines du groupe Crédit agricole Consumer France : "La communication virtuelle exige une concentration au quotidien qui exacerbe les énervements et épuise tout le monde. Résultat : beaucoup de conflits restent larvés".

LIEN SOCIAL MENACÉ

L'heure est donc désormais au bilan. "Actuellement, il semble y avoir des désirs de retour en présentiel, tant de la part des salariés, qui souhaitent se retrouver en compagnie de leurs collègues, que des employeurs, qui veulent disposer de leurs salariés sur place", relève le professeur Gérard. Là réside, en effet, l'un des principaux dangers du "tout télétravail" : sous couvert d'adaptation à de nouvelles contraintes, il brise en réalité dangereusement le lien social. En effet, si le télétravail permet en pratique d'éviter certains déplacements chronophages autour d'une organisation repensée du travail, il ne saurait pour autant couper les salariés de toute vie sociale professionnelle. Car l'être humain n'a pas vocation à vivre en ermite. "Nous sommes des animaux sociaux, nous avons besoin de contact physique avec les autres", résume Olivier Servais, historien et anthropologue, professeur à l'Université de Louvain en Belgique. Dans une récente tribune publiée avec plusieurs universitaires de l'université

belge, Olivier Servais estime que “la stratégie actuelle pour faire face au Covid méconnaît la nature humaine”. Et de préciser sa pensée : “Comprimer à long terme les besoins humains ne peut en définitive qu’entraîner une souffrance à laquelle, *in fine*, la désobéissance apparaîtra pour beaucoup comme l’unique façon de répondre”. Le professeur pointe du doigt un autre aspect essentiel : “Les mesures restrictives (reprises sous le terme générique de confinement) n’avaient jamais été pensées pour s’appliquer sur une période aussi longue”. “Le télétravail était ponctuel, la pandémie l’a généralisé, nous faisant entrer dans un phénomène nouveau, jusqu’à l’excès”, confirme en ce sens Fabrice Zerah, fondateur de l’une des principales entreprises de la French Tech, Ubi solutions. Spécialiste s’il en est du Web et des réseaux, l’entrepreneur français formule sans détour la question qui fâche : “Le



© DR

“ Le télétravail était ponctuel, la pandémie l’a généralisé, nous faisant entrer dans un phénomène nouveau, jusqu’à l’excès. ”

Fabrice Zerah, PDG de Ubi Solutions

recours généralisé au télétravail pose une interrogation plus profonde. Comment ne pas voir dans cette *zoomification* du monde une pente dangereuse pour nos sociétés ?”. Selon Fabrice Zerah, les dif-

férentes applications de télétravail seraient en réalité “en train de rétrécir notre champ d’interaction sociale”, dans un contexte qu’il qualifie ni plus ni moins de “mouvement d’éradication du lien social”. Et de résumer un constat qui devrait nous interpeller : “Notre époque est déjà celle des rencontres affectives via les applications, de la culture via les plateformes. Veut-on pour le travail cette même dématérialisation ? Voulons nous tuer l’un des derniers espaces de socialisation ?”.

TROUVER LA JUSTE MESURE

Certes le développement du télétravail a répondu à une situation d’urgence sanitaire inédite en permettant de limiter la propagation d’une épidémie sans précédent. Certes encore, les nouvelles technologies présentent de réelles vertus et invitent aujourd’hui les entreprises à repenser les modes d’exercice des activités professionnelles de demain. Cependant, “le télétravail, ce n’est pas la modernité, c’est même l’anti-progrès économique et social”, souligne Fabrice Zerah pour qui, “le recours au télétravail est une solution de repli efficace en temps de crise. Elle ne doit en aucun cas devenir un choix de société pour l’avenir”.

En d’autres termes, il s’agirait de veiller à ce que le télétravail ne viennent pas consacrer l’avènement d’“un monde sans contact” au sein duquel l’isolement et le repli sur soi deviendraient la règle. Des garde-fous sont indispensables si l’on souhaite ne pas commettre une erreur sociétale irrémédiable. D’ailleurs, nos pouvoirs publics en ont bien pris conscience et avaient déjà amorcé quelques pistes avant la pandémie. À l’instar du “droit à la déconnexion”, instauré par la loi “Travail” du 8 août 2016. Cette avancée législative, aujourd’hui prévue par l’article L.2242-17 du Code du travail, vise autant à assurer le respect des temps de repos et de congés, l’équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale mais également la protection de la santé des salariés. Dans le même esprit, l’ordonnance du 22 septembre 2017 a encadré le télétravail en prévoyant notamment que celui-ci s’exerce en principe “de façon volontaire” par le salarié. La crise sanitaire étant depuis passée par là, il s’agirait surtout désormais de savoir en tirer les enseignements en trouvant le juste équilibre entre bien-être personnel, épanouissement pro-



À Reykjavik (Islande), la municipalité et le gouvernement ont mis en place avec succès la semaine de 4 jours pour les agents publics.

fessionnel et nécessités économiques. Dans ce cadre, deux, voire trois journées maximum de télétravail hebdomadaires sembleraient constituer un bon équilibre, lorsque l'activité professionnelle le permet bien entendu. Tel est d'ailleurs le sens du récent accord cadre sur le télétravail signé le 13 juillet dernier entre les organisations syndicales de la fonction publique, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et les représentants des employeurs publics. Une base commune aux trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) qui constituerait, selon les termes de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, "un cadre clair et concerté pour faire du télétravail une avancée sociale pour tous les agents".

Mais sans doute cette recherche du juste équilibre s'inscrit-elle dans un contexte plus général de redéfinition de l'organisation du temps de travail. C'est d'ailleurs ce que s'approprient à faire nos voisins Espagnols pour expérimenter un projet pilote destiné à observer les effets de la semaine de 4 jours auprès de 200 entreprises volontaires dès 2022. À la clef, un budget de 50 millions d'euros pour aider les entreprises candidates à se lancer dans l'expérimentation. Ce type de

démarche a déjà connu quelques précédents avec succès, en particulier en Islande, dans les secteurs sociaux et médico-sociaux. Ainsi, de 2014 à 2019, à l'initiative du conseil municipal de Reykjavik et du gouvernement national, le personnel des crèches et des centres de services ont réduit leurs heures de travail, passant de 40 à 35 heures par semaine sur quatre jours. Cette mesure a ensuite été étendue aux employés municipaux et aux agents des maisons de repos avant d'être proposée, de 2017 à 2021, à plus de 400 fonctionnaires des agences gouvernementales. Et les résultats semblent être à la hauteur des attentes : réduction des temps de réunion, amélioration de la communication entre les services, amélioration du bien-être général des agents... Cerise sur le gâteau, les remontées des participants ont mis en évidence que la réduction de leurs heures de travail leur permettait de consacrer plus de temps au sport et aux interactions sociales.

Chacun devrait aujourd'hui en prendre conscience, les crises sont des accélérateurs de changements. À condition toutefois de savoir, non pas les subir, mais bel et bien d'organiser ces changements au service de la conciliation de l'intérêt général et des souhaits particuliers. ■

“UN TOIT DANS LA RUE”

LE CENTRE D’ACCUEIL GEORGETTE AGUTTE

Ouvert fin 2020 dans le nord de Paris, le centre Georgette Agutte accueille des femmes en situation de grande précarité, avec ou sans enfant. Ce centre d’hébergement temporaire est avant tout un espace d’insertion dans lequel elles se reconstruisent et retrouvent accès à leurs droits. Mais il est aussi un lieu particulièrement chaleureux de rencontres, d’échanges et d’entraide entre ses bénéficiaires. Une belle initiative portée par la Société Philanthropique, l’une des plus anciennes structures associatives de France.

PAR KEVIN NECTOUX

“C’est important pour nous d’avoir un lieu comme celui-ci, un endroit pour se retrouver soi-même”. Assise autour d’une des tables de la salle de collation,

Lamya (le prénom a été modifié) nous explique son parcours d’une voix calme et timide. Contrainte de quitter son pays d’origine avec ses enfants, elle arrive en France après être passée par l’Italie. Hébergée par une amie pendant quelques semaines, elle doit quitter l’appartement, cette dernière étant dans l’incapacité de subvenir aux besoins d’une famille supplémentaire. C’est alors que commence le calvaire pour Lamya et ses enfants, entre les nuits à la rue (ou dans les gares) et les appels répétitifs au 115. Ayant finalement trouvé un hébergement temporaire, elle profite que ces enfants soient à l’école pour venir se ressourcer à l’espace solidarité insertion de la rue Georgette Agutte dans le XVIII^e arron-

dissement de Paris. Ici, dans un ancien dispensaire, à quelques pas de la porte de Saint-Ouen, s’inventent les nouveaux modèles de l’accueil des migrants. Depuis l’automne 2020, l’établissement abrite l’Espace solidarité insertion (ESI) et un Centre d’hébergement et de stabilisation (CHS) pour

des femmes en situation de grande précarité, avec ou sans enfant, parfois enceintes. Plus précisément, le CHS héberge 117 personnes, réparties entre 35 chambres, simples ou doubles, et 66 logements en diffus. L’établissement, avec ses deux composantes, est géré par la Société Philanthropique. Cette dernière, fondée en 1780, constitue la plus ancienne société de bienfaisance laïque en France. Association reconnue d’utilité publique en 1839, elle a pour

objectif d’aider les personnes les plus démunies en veillant “à secourir par le concours de leur fortune, ou de leur lumière, la vertu indigente et souffrante” ainsi que la volonté de “rendre toute



© Société Philanthropique

sa dignité à la personne que l'existence a maltraité". Aujourd'hui, elle gère vingt-six établissements et services et apporte un soutien considérable aux personnes les plus vulnérables.

QUAND L'INNOVATION REJOINT LA PHILANTHROPIE

De taille intermédiaire, ni trop grande avec le risque de technocratisation, ni trop petite avec le risque de marginalisation, la Société Philanthropique est avant tout innovante. C'est particulièrement le cas pour l'ESI. En effet, c'est un dispositif qui existe uniquement à Paris pour pallier le manque de structures d'accueil et d'hébergement dans la capitale. Il propose un accueil en journée afin que les femmes sans domicile puissent s'accorder un temps de répit, se ressourcer autour d'un repas, faire leur toilette, mais surtout être en contact avec d'autres femmes aux parcours similaires ainsi que des travailleurs sociaux capables de prendre en charge leur détresse. Les deux structures peuvent aussi proposer un accompagnement dans les démarches administratives d'insertion ainsi qu'un soutien psychologique. "Chaque situation prend beaucoup de temps, car il faut apporter une réponse personnalisée à des cas souvent complexes", explique Paulette Goujon, directrice des deux établissements.

Comme Lamy, la grande majorité des femmes qui franchissent les portes du CHS et de l'ESI sont originaires d'Afrique subsaharienne et arrivent en France après un parcours migratoire particulièrement long et douloureux. Des traumatismes qui les conduisent à se murer dans le silence. "La

Selon l'Insee, la grande pauvreté touche environ 2 millions de personnes en France en 2018 et la situation s'est probablement aggravée depuis avec la pandémie. Une enquête de l'Institut National d'Étude Démographiques datant de 2012 estime que les femmes représentent 2 personnes sur 5 parmi les sans-domicile. Enfin, L'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale comptabilise 132 000 personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence dont 44 % de femmes et 14 % de mères isolées.



© Société Philanthropique

plupart sont très méfiantes quand elles arrivent ici, ce qui est compréhensible. C'est un défi supplémentaire pour nous, car il est difficile d'entamer un accompagnement si on ne comprend pas leurs parcours", explique Jonathan Tison, chef de service du CHS/ESI.

Pour Paulette Goujon, reconsolider la confiance en soi, première étape de l'accompagnement, passe notamment par l'organisation d'activités. "Quand on organise une activité, on tient compte des capacités, des compétences de chacune, explique-t-elle. Il faut qu'elles soient en mesure de se revaloriser, de réexister, individuellement, et auprès des autres. Alors on s'adapte". En mai dernier, à l'occasion de la fête des mères, le CHS a aménagé des ateliers de coiffure et de maquillage. "Une femme arrivée récemment, très introvertie, a été poussée par les autres à participer à l'atelier, car elle était coiffeuse avant son arrivée en France, confie Jonathan Tison. Ça l'a vraiment débloquée, elle est revenue d'elle-même les jours suivants». "Aider les autres, c'est s'aider soi-même", confirme

QUESTIONS À FRANÇOIS LABARTHE, directeur général de la Société Philanthropique

La Société Philanthropique est une des plus anciennes associations de France puisqu'elle a été créée en 1780, sous l'ancien régime, bien avant l'invention du statut moderne d'association. Sa longue histoire lui a permis de faire vivre à travers près de deux siècles et demi ses valeurs de tolérance et d'entraide. Grâce à l'aide de ses donateurs, elle a pu multiplier ses axes d'intervention. En effet, dotée d'un patrimoine immobilier important, l'association peut construire de véritables parcours d'insertion, tout particulièrement ces dernières années en direction des femmes et des familles en grande précarité. François Labarthe, son directeur général, nous précise les caractéristiques de cette démarche qui s'avère très innovante.



© Société Philanthropique

Le Jas : Vous avez établi en 2020 une feuille de route intitulée "Plan 2024 du projet associatif", qui met l'accent sur l'accueil des femmes en situation de vulnérabilité. Pouvez-vous nous en dire plus ?

François Labarthe : En effet, en juin 2020 nous avons redéfini les publics prioritaires de nos projets de développement. Tout en continuant nos actions en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées et de la santé, nous souhaitons accentuer nos efforts en direction de l'accueil des femmes en difficulté, avec ou sans enfants. Ce public était d'ailleurs historiquement au cœur de notre action, dès le XVIII^e siècle. Plus précisément, ce que nous souhaitons, c'est parvenir à sortir ces femmes de leur situation de grande détresse pour les amener vers la pleine

autonomie, grâce à la palette des moyens dont nous disposons. Nous avons la chance d'avoir un patrimoine immobilier qui comporte des établissements collectifs, mais aussi de l'habitat diffus. Cette diversité peut permettre aux personnes que nous accompagnons de passer d'une solution collective à une solution autonome dès qu'elles en ont la capacité. Je connais bien les établissements médico-sociaux et je sais que l'on est parfois tenté de conserver des personnes qui pourraient prendre de l'autonomie, afin d'alléger la charge globale sur les équipes. Ce que nous essayons de faire, c'est l'inverse, en nous attachant dès le départ à tout faire pour que la personne récupère de l'autonomie, de l'indépendance, tout en étant encore soutenue avec si nécessaire une phase intermédiaire d'accompagnement

et de préparation à l'autonomie. Il est donc important de structurer nos accueils en "plateformes", qui permettent d'adapter notre offre d'hébergement au parcours de chaque personne selon ses besoins du moment, et non selon une logique de gestion des moyens.

Le Jas : Pouvez-vous nous donner un exemple de cette logique de plateforme ?

F.L : À Paris, où le logement est très difficile d'accès, nous avons la chance de disposer d'un parc de 200 logements. Cela nous a permis de bâtir cette logique de plateforme, avec le Centre d'hébergement et de stabilisation (CHS) de la rue Georgette Agutte, dans le XVIII^e arrondissement, ouvert aux femmes en situation de grande précarité. Ce centre s'adresse à des femmes âgées, mais aussi à des femmes seules avec enfants, qui sont de plus en plus nombreuses et malheureusement peu visibles. Pour construire un véritable parcours, depuis l'accueil d'urgence à la proposition d'un logement durable, nous avons ajouté une étape intermédiaire, consistant en un accompagnement vers l'autonomie, grâce à un hébergement provisoire, soit dans nos foyers pour étudiants et jeunes actifs, soit dans notre résidence autonomie de Levallois. Nous nous servons ainsi de places essayées dans des milieux totalement différents pour que ces femmes très précarisées puissent retrouver le goût de la socialisation. On se rapproche ainsi du Saint Graal, qui est pour elles d'avoir leur propre logement autonome.



© Société Philanthropique

Paulette Goujon. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : "rebâtir du lien social pour les extirper de leurs angoisses" conclut-elle

QUAND L'HÉBERGEMENT FACILITE L'AUTONOMIE

Le souci d'innovation se vérifie aussi avec le CHS qui cherche actuellement à rebooster les cours de français en faisant appel à des bénévoles car la collaboration professionnelle et bénévole permet de diversifier les méthodes pédagogiques. Plus généralement, il s'agit de multiplier les activités car l'hébergement doit être accompagné de tous les ressorts de l'insertion. C'est d'autant plus nécessaire que la pandémie a laissé des traces. "À peine arrivés dans de nouveaux locaux, nous avons dû fermer l'ESI et demander à toutes les résidentes du CHS de rester cloisonnées", nous précise Jonathan Tison. Et il ajoute "Ça a été une période assez compliquée, pour elles comme pour nous avec l'arrêt total des activités". De son côté, Norbert Gautrin, médecin urgentiste et secrétaire adjoint de la Société philanthropique, relève à quel point il a pu constater dans cette période difficile que "l'isolement est vraiment le fléau de notre société". Mais l'optimisme continue d'irriguer sa pensée car, nous précise-t-il, dès la reprise des activités, nous avons retrouvé



la certitude que nous pouvons guider les femmes en situation de grande précarité vers la pleine autonomie. Et sa conviction repose sur une réalité, l'association, grâce à son patrimoine immobilier peut accompagner ces femmes d'une solution collective, au sein du CHS, vers une solution de logement autonome (voir l'interview de François Labarthe). Pour Paulette Goujon, l'autre atout de la Société Philanthropique, "ce sont ses travailleurs sociaux qui ne manquent pas d'effectuer leur accompagnement avec empathie même s'il est difficile parfois de gérer les situations". Et juste avant de quitter les lieux, elle ajoute : "La dernière fois, une résidente a nommé le CHS/ESI "un toit dans la rue". J'aime beaucoup cette image car elle montre bien que c'est un repère pour elles". ■

DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



COLOCATION ET MALADIE D'ALZHEIMER : L'ALLIANCE INATTENDUE

Depuis 2019, La Maison des Sages a ouvert en région parisienne deux colocations, qui accueillent chacune huit personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette alternative à l'Ehpad permet aux malades et à leurs familles de vivre la maladie plus sereinement. Reportage aux Loges-en-Josas, dans les Yvelines (par Juliette Cottin, extrait d'*Union Sociale*, le magazine de l'Uniopss).

Dans le salon, un soleil radieux entre par les grandes baies vitrées donnant sur la terrasse et le jardin. Annie, Élisabeth et Marie-Odile sont installées dans les canapés qui encadrent la table basse. C'est bientôt l'heure du déjeuner. Dans la cuisine, séparée par une verrière de la vaste pièce qui accueille la salle à manger et le salon, Djeneba, l'une des huit auxiliaires de vie travaillant au sein de cet habitat partagé, s'affaire. Ce matin, après le petit-déjeuner, les toilettes et l'entretien de la maison, elle a préparé le repas, avec l'aide de certaines résidentes. "Marie-Odile a fait la vaisselle et Annie m'a donné un coup de main pour la sauce vinaigrette. D'habitude Yves adore faire la cuisine, mais aujourd'hui il est parti à l'accueil de jour".

Dans la grande maison des Loges-en-Josas, les colocataires mettent la table. Carafe d'eau, corbeille de pain, sel et poivre. C'est prêt ! Paulette, appuyée sur son déambulateur, arrive de sa chambre, accompagnée de Nadia, l'autre auxiliaire de vie présente ce jour-là. Flore de Miollis, la coordinatrice de la vie sociale et partagée, qui orchestre la bonne marche de la maisonnée, est partie réveiller Alain. Fatigué, il s'est octroyé un petit somme. Au menu du jour : concombres, lentilles au saumon, compote et restes de far breton préparé la veille par les colocataires. Malgré des moments un peu flottants, la conversation va bon train avec douze personnes



© Michelle Moine

à table. On parle de la Bretagne, dont sont originaires Alain et Pauline, et des obsèques de Belmondo qui viennent d'avoir lieu.

COMME À LA MAISON

À La Maison des Sages, l'idée est de permettre aux malades de vivre presque comme chez eux. "À partir d'un certain stade, les personnes ne sont plus en sécurité chez elles, même avec un proche aidant, lui-même souvent épuisé, constate Alexandre Schmitt, fondateur du projet, en charge du développement et de la gestion des projets. Pour autant, la vie en Ehpad n'est pas toujours adaptée aux rythmes et aux besoins des personnes atteintes de la maladie

d'Alzheimer". Trop de résidents, des horaires fixes difficiles à supporter pour ces malades, un accompagnement limité par une charge de travail déjà importante du personnel. "Notre dispositif propose une alternative à l'institutionnalisation : des habitats accueillant une petite communauté de vie de huit colocataires. Cela permet de rompre l'isolement des malades, de mutualiser les coûts et de mieux les accompagner avec la présence 24 h/24 d'auxiliaires de vie polyvalentes prenant en charge la cuisine, l'aide à la toilette, l'organisation d'activités stimulantes et tout ce qui relève d'une vie ordinaire à la maison". En arrivant, les colocataires amènent leurs meubles et leurs déco-



© Michel Le Moine



© Michel Le Moine

rations avec eux. Seuls l'ascenseur et les lits médicalisés pour certains, rappellent que des personnes âgées vivent ici. Depuis l'ouverture en avril 2021, les liens se tissent petit à petit. "Durant l'été, certains sont partis en vacances, raconte Flore de Miollis. À leur retour, on a senti qu'ils étaient contents de se retrouver". Ici, les résidents, dont les troubles cognitifs sont bien présents, trouvent un environnement à la fois calme et motivant, propice à limiter les sources d'angoisse et à ralentir certains effets de la maladie, grâce

notamment aux activités, jeux et sorties organisés par les auxiliaires de vie et bénévoles pour stimuler les colataires.

LE RÔLE DES FAMILLES

L'organisation de la maison nécessite aussi l'implication des proches des colataires. "Les salariés gèrent la vie de la maisonnée, mais les familles et les bénévoles sont également essentiels dans notre organisation, rappelle Alexandre Schmitt. Ils viennent rendre visite à leurs parents, mais aussi les emmener à leurs rendez-vous médicaux,

chez le coiffeur ou en balade. Comme ils le feraient si la personne était chez elle". Cela nécessite une proximité géographique et une vraie coopération : les familles prennent les décisions avec l'équipe et partagent la responsabilité du fonctionnement de la maison. "Elles sortent, elles aussi, de leur isolement, partagent leur expérience face à la maladie et apprennent à gérer cette séparation et ce deuil". La gestion des effets de la maladie, de l'évolution des problèmes de santé, puis de la fin de vie se fait comme à la maison, en partenariat avec la médecine de ville, les hôpitaux locaux, le service d'hospitalisation à domicile (HAD) et les équipes mobiles de soins palliatifs. Tant que le maintien à la maison est possible. "Au fur et à mesure de l'évolution de la perte d'autonomie, l'équipe adapte et réorganise la vie à la colocation, explique Alexandre Schmitt. Le stress et le degré de vigilance s'accroissent, donc on réaménage les temps de travail, on renforce l'équipe sur certains créneaux et on mobilise davantage les infirmiers du SSIAD et les familles".

DES COÛTS MUTUALISÉS

Côté finances, les colataires sont les employeurs des salariés et payent l'équivalent d'une chambre dans un Ehpad classique : entre 2 500 et 3 500 euros par mois en fonction de leur situation. "Chacun paye le même montant, mais le reste à charge diffère selon le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie reçue par le bénéficiaire, de sa carte mobilité inclusion et de son crédit d'impôt", indique Alexandre Schmitt. Bien loin de ces considérations financières, Marie-Odile, Paulette et Alain finissent leur café dans le salon. Il est presque 14 h30. Certains s'apprentent à monter dans leur chambre pour une sieste, tandis qu'un jeu s'organise à la grande table maintenant débarrassée. Valérie, la kinésithérapeute qui vient prendre soin des résidents à domicile, ne devrait plus tarder. ■

L'ESS S'OUVRE À L'INTERNATIONAL

Le 8 octobre 2021, à l'occasion du Sommet Afrique-France de Montpellier, 300 acteurs engagés dans l'Économie sociale et solidaire en Afrique et en Europe, ont participé à une conférence internationale sur le thème "Quels modèles d'ESS pour l'Afrique de demain ?" durant laquelle le Réseau francophone de l'économie sociale et solidaire (RÉFRESS) a été lancé. Annie Séquier-Blanc, co-présidente du RÉFRESS, nous en explique les enjeux.

Le Jas : Le RÉFRESS est la version internationale du Réseau national de l'économie sociale et solidaire (Re ness). Quels sont les liens entre les deux réseaux ?

Annie Séquier-Blanc : Il n'y a pas à proprement parler de filiation entre les deux réseaux, mais nous partageons les mêmes valeurs fortes, d'humanisme, de défense de la laïcité, de respect des individus et des communautés. Par ailleurs, la FLEPES *Initiatives*, qui est une faculté libre adhérente du Re ness, a déjà des programmes en Afrique. Nous avons donc voulu créer un réseau international à l'image du Re ness, qui œuvre plutôt au plan national. Chacun des membres fondateurs avait à l'origine une expérience dans un pays d'Afrique francophone. En ce qui me concerne, j'ai passé quinze ans dans divers pays, pour promouvoir la prévention sanitaire. C'est pourquoi le périmètre choisi a été spontanément axé sur l'Afrique francophone. Vous savez, la francophonie, ce n'est pas que la langue, même si la langue commune est un élément capital. La francophonie, c'est un socle de valeurs humaines, basées sur des droits fondamentaux comme la santé, la justice, l'égalité hommes-femmes, le travail, l'éducation. Toutes ces valeurs ont été rappelées lors du dernier sommet de la Francophonie, à Erevan en 2018.

Le Jas : Quels sont les objectifs de l'économie sociale et solidaire en Afrique ?



A. S-B. : L'Afrique est un continent avec des particularités qui le distinguent de nos pays européens. Ce sont souvent des pays à faibles revenus, avec une population majoritairement jeune, mais soumise à un très fort taux de non-emploi. La protection sociale n'existe quasiment pas, il n'y a pas de couverture pour le chômage, et très peu d'établissements pour accueillir les personnes vulnérables. Les solidarités familiales sont donc toujours sollicitées. Mais de nombreuses mutations sociales sont en marche, à commencer par l'accroissement de l'espérance de vie grâce

aux progrès médicaux et à l'hygiène de vie. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler, elles ont moins d'enfants qu'auparavant, mais dans le même temps, elles ne peuvent plus s'occuper des personnes âgées de leur famille. Il est donc indispensable, en parallèle à la création d'emplois, de créer des services à la personne, d'améliorer les structures de formation et d'enseignement. Or, tout ceci est le fer de lance de l'économie sociale et solidaire, qui représente l'opportunité de générer de la croissance, tout en réduisant les inégalités et en stimulant l'innovation

sociale. À l'heure actuelle, l'ESS est déjà bien développée dans certains pays, comme le Sénégal où il y a même un ministère dédié à l'Économie sociale et solidaire. Dans d'autres pays, comme le Bénin, le Niger, le Togo ou le Mali, elle commence à se développer.

Le Jas : Comment le RÉFRESS envisage-t-il de travailler dans les pays africains ?

A. S-B. : Notre philosophie est de "faire avec" et non pas d'imposer nos recettes. Nous voulons apporter notre soutien à nos partenaires africains dans le respect et la sauvegarde des communautés existantes. En d'autres termes, nous voulons sortir d'un logiciel néo-colonialiste, où on apporterait des projets déjà ficelés. Il faut en finir avec l'idée que l'Afrique n'est pas capable de se développer elle-même. Les Africains peuvent avoir leurs propres réponses, et notre rôle est juste de les accompagner. Certes, ils n'ont pas toujours les infrastructures dont nous disposons dans nos pays, mais ils en ont d'autres. En particulier, le développement d'internet a été là aussi spectaculaire, et aujourd'hui, en dehors de zones blanches, tout le monde a un téléphone portable. Ils ont d'ailleurs développé des applications solidaires qui n'existent pas chez nous, comme l'envoi d'argent par une manipulation simple sur téléphone.

Dans cette période d'après Covid-19, je pense qu'il est nécessaire de promouvoir la coopération, en particulier dans la mise en place des services de base, comme les services à la personne. Comme je l'ai dit, il va falloir penser à des services à la personne pour s'occuper des personnes âgées ou handicapées à domicile. La professionnalisation arrive en Afrique, comme chez nous, à la différence, qu'il n'y a pas beaucoup d'établissements et que ces personnes vivent chez elles ou en famille. Les seuls établissements existant sont des sortes d'"orphelinats pour vieux" (vieux n'étant

Les objectifs du RÉFRESS



• Participer au développement de l'économie sociale et solidaire dans les pays membres et observateurs de

L'Organisation Internationale de la Francophonie

- Valoriser les initiatives et les acteurs qui œuvrent au développement de l'économie sociale et solidaire sur leurs territoires
- Encourager la recherche, l'enseignement, la formation professionnelle et le développement de compétences dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- Promouvoir l'innovation sociale et technologique au service de l'économie sociale et solidaire au sein de l'espace francophone
- Favoriser les échanges d'expériences et de savoirs entre les praticiens de l'économie sociale et solidaire
- Soutenir les membres dans l'accès à des informations et des ressources utiles à leur développement, faciliter la coordination et la coopération entre lesdits membres
- Développer et diffuser les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire

Contact : Réseau Francophone de l'Économie Sociale et Solidaire, 3, rue des Pins, 34000 Montpellier. Franceinfo@refress.org

pas un terme péjoratif en Afrique), des asiles pour ceux qui n'ont plus de famille. Nous mettons également beaucoup l'accent sur le développement des formations, de l'entrepreneuriat social, et aussi des incubateurs d'entreprises. Nous avons quelques contacts avec les gouvernements concernés, comme avec la ministre togolaise du Développement, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes à qui nous avons bien expliqué qu'on ne venait pas pour imposer nos solutions, mais pour les construire avec eux. Nous avons également des entrées dans les universités nationales, ce qui nous permet d'envisager de développer des formations diplômantes.

Le Jas : Sur quels financements pouvez-vous compter ?

A. S-B. : Il faut bien comprendre que

notre réseau vient tout juste d'être lancé, et que nous sommes dans une phase de construction. Pour le moment, nous n'avons aucun financement, mais nous travaillons dessus. Dans un premier temps, nous mettrons en place un système de cotisations. Nous recherchons également du côté des subventions publiques, en particulier des régions. Mais à l'heure actuelle, nous sommes tous bénévoles ! C'est d'ailleurs pourquoi nous n'avons pas encore pris de contacts dans tous les pays d'Afrique francophone. En effet, nous pensons qu'il vaut mieux commencer plus humblement, par les pays que nous connaissons déjà bien, pour les accompagner jusqu'au bout des projets de création de formations et d'emplois, sans trop nous disperser. Nous ne voulons pas être partout, mais là où on est, qu'on le fasse bien ! ■



RELAYAGE : L'ADMR DEMANDE UNE PÉRENNISATION DU DISPOSITIF

L'objectif du relayage est d'offrir aux aidants des moments de répit de longue durée. Il a pu être expérimenté en France et a obtenu des résultats très positifs au sein du réseau ADMR. Mais alors que la période d'expérimentation touche à sa fin, aucune annonce sur une éventuelle pérennisation du dispositif n'a encore été faite. L'ADMR alerte sur la nécessité du maintien de ce dispositif.

Depuis le 10 mai 2019, une expérimentation nationale a permis à certains établissements et services médico-sociaux de mettre en place le dispositif de relayage, ou suppléance à domicile, jusqu'alors impossible en France. Par une dérogation au droit du travail, un même professionnel peut en effet intervenir de 36 heures à 6 jours au domicile d'une personne âgée ou en situation de handicap. L'aidant a ainsi la possibilité de partir en week-end ou en congés et de profiter de moments de repos, sans trop déstabiliser le quotidien de la personne aidée.

UNE PARTICIPATION IMPORTANTE DU RÉSEAU ADMR

Toujours à la recherche de solutions innovantes pour faciliter le quotidien à domicile des personnes accompagnées et de leurs aidants, le réseau ADMR a souhaité saisir cette opportunité d'expérimentation. Sept fédérations ADMR ont ainsi intégré le dispositif, faisant de notre réseau le principal expérimentateur national.

Les professionnels volontaires, issus du réseau ADMR ou spécialement recrutés, ont pu intervenir quelques dizaines d'heures jusqu'à plusieurs jours auprès des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. À noter que les relayeurs ont vocation à apporter une présence, bienveillante et rassurante, sans jamais suppléer le rôle des éventuelles aides à domicile pouvant intervenir auprès de la personne



© ADMR

(par l'intermédiaire des services d'aide et de soins à domicile).

Cette dérogation au droit du travail, qui a ouvert la voie au relayage, a permis d'évaluer une nouvelle forme de répit longue durée. Forts de leur savoir-faire dans l'aide à domicile, les services d'aide à domicile ont montré une réelle valeur ajoutée dans la mise en place et la réalisation de ces prestations de répit. Les retours sur expérience reçus au niveau de l'ADMR confirment un intérêt fort des familles pour le dispositif, ainsi que des impacts positifs tant pour les aidants accompagnés que pour les professionnels, qui ont jugé que ce type de prestation valorisait particulièrement leur travail.

UNE PÉRENNISATION VIVEMENT ATTENDUE

Le 31 décembre prochain sonnera la fin de l'expérimentation nationale et

les services seront donc contraints d'interrompre les prestations de relayage. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 n'ouvre aucune perspective de financement et le Gouvernement reste silencieux à ce sujet, comme sur celui d'une éventuelle prolongation de la dérogation au droit du travail.

L'ADMR milite pour une prolongation de cette expérimentation, afin que ces prestations, essentielles pour les aidants, puissent continuer à être proposées. Il est urgent que dans le même temps qu'un travail du Gouvernement, associant les différentes parties prenantes, soit lancé pour proposer des prestations de relayage pérennes. Il faudra par ailleurs définir des financements propres afin de limiter les restes à charge pour les aidants, ces prestations de longue durée pouvant représenter une charge financière conséquente. ■



© ADMR

Allegez vos charges...



Mediassoc est la centrale associative qui permet aux associations du secteur social, socio-éducatif et médico-social d'optimiser leur budget sur des postes incontournables au travers de partenariats négociés avec des acteurs majeurs dans leur domaine d'activité.

Mediassoc donne ainsi à chaque association, quelle que soit sa taille, l'opportunité de bénéficier d'avantages «grands comptes».

L'offre **Mediassoc** couvre des domaines importants tels que l'achat ou la location longue durée de véhicules avec **Renault**, les fournitures de bureau, le mobilier et l'aménagement de vos locaux avec **Bruneau**, la téléphonie et internet avec **SFR Business**.



... pas vos moyens !

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>



**NOUS
SOMMES
AVEC CEUX
QUI APPORTENT
DES PETITS
RIENS ET QUI
CHANGENT
TOUT.**

**LA VALEUR D'UNE SOCIÉTÉ
SE MESURE À SON HUMANITÉ.**

Prendre soin des autres contribue à rendre notre monde meilleur.

C'est pourquoi, avec le programme GMF en Actes, nous encourageons et valorisons les initiatives des agents du service public qui conçoivent des projets novateurs et s'impliquent dans leur réalisation.

Découvrez le programme GMF en Actes sur gmf.fr



**1^{er} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret Cedex.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 APE 6512Z. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. / LA SAUVEGARDE (R.C.S. Nanterre 612 007 674).